



e-foot

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE DE PARIS ILE-DE-FRANCE

Informations Générales et Fiches Pratiques

Pages 2 à 4 :

- Informations sur l'Assemblée Générale

Page 5 :

- Permanence téléphonique Week-end

Page 6 :

- Terrains impraticables : rappel de la procédure

Page 7 :

- Match remis, match à jouer, match à rejouer : quelles différences ?
- Calendrier : quand s'informer de l'état d'une rencontre ?

Page 8 :

- Les bordereaux de demande de licence 2016/2017
- Licence assurance 2016/2017 : vos contacts au quotidien

Page 9 :

- L'arbitrage des rencontres de Football d'Entreprise et Critérium du Samedi Après-midi
- Décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux

Page 10 :

- L'Arbitre, c'est sacré

Coupe de France : cinq franciliens en lice pour l'histoire



Actualités

Page 11 :

- Coupe de France (8e tour)
- Division d'Honneur (11e journée)

Procès-Verbaux

Page 12 :

- Comité de Direction

Page 13 :

- Commission Régionale Prévention Médiation Education

Pages 14 à 20 :

- D. G. et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

Pages 21 à 22 :

- DG. et Suivi des C. - S. C. Football Entreprise et Critérium

Pages 23 à 28 :

- DG. et Suivi des C. - Section Football Féminin

Pages 29 à 32 :

- Commission Régionale Futsal

Page 33 :

- Commission Régionale Outre-Mer

Pages 34 à 35 :

- C. R. Football Loisir et Bariani

Pages 36 à 41 :

- C. R. des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

Pages 42 à 43 :

- C. R. des Terrains et Installations Sportives

Page 44 :

- Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Assemblée Générale Ordinaire Elective et Extraordinaire de la Ligue

Le Samedi 17 Décembre 2016 à 9h30 (émargement à partir de 8h00)

A l'hôtel Méridien Etoile – Porte Maillot

81 Boulevard Gouvion Saint-Cyr – 75 017 PARIS

Informations en pages 2 à 4



ORDRE DU JOUR
ASSEMBLEE GENERALE

Au MERIDIEN ETOILE
81 Boulevard Gouvion Saint-Cyr – Porte Maillot - 75017 PARIS
Samedi 17 Décembre 2016 – 9h30
(Emargement à partir de 8h00)

- I. MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT DE LA L.P.I.F.F.**
- II. . APPEL DES DELEGUES ET QUORUM**
. PRESENTATION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- III. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DES 07.11.2015 ET 09.12.2015 (publiés sur le site paris-idf.fff.fr le 07 juillet 2016)**
- IV. RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2015-2016**
- V. QUESTIONS FINANCIERES**
Rapport du Trésorier saison 2015-2016
Rapports du Commissaire aux Comptes (Rapport Général et Rapport Spécial)
Approbation des Comptes clos au 30 juin 2016
Affectation du Résultat de l'exercice
Budgets prévisionnels 2016-2017 réactualisé et 2017-2018
- VI. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES**
Conséquences de la création du National 3 sur le Championnat Régional Seniors

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

- VII. MODIFICATIONS AUX STATUTS DE LA LIGUE**
Réforme Territoriale - Assemblée Générale de la F.F.F. du 28 Mai 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- VIII. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE MANDATURE 2016-2020**
- IX. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA LIGUE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA F.F.F. ET DE LA L.F.A. SAISON 2016-2017**
- X. QUESTIONS DIVERSES**
- XI. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE ET POT DE L'AMITIE**

Questions écrites des clubs

Pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée, les questions écrites doivent être adressées au Secrétariat de la Ligue par lettre recommandée, **au plus tard le 08 Décembre 2016**, dûment signées par le Président de l'Association.

Assemblée Générale Ordinaire Elective Le Samedi 17 Décembre 2016

Election des membres du Comité de Direction de la Ligue – Mandature 2016-2020

Après avoir pris connaissance des décisions de la [Commission de Surveillance des Opérations Electorales](#), le Comité de Direction de la Ligue a, en sa réunion plénière du 28 Novembre 2016, validé les listes suivantes, lesquelles ont reçu un avis favorable de la Commission précitée :

- Liste dénommée « Liste présentée par Thierry MERCIER » conduite par Thierry MERCIER
- Liste dénommée « Le Club toujours » conduite par Jamel SANDJAK

Election des représentants de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A. saison 2016/2017

Après avoir pris connaissance des décisions de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, le Comité de Direction de la Ligue a, en sa réunion plénière du 28 Novembre 2016, validé les candidatures suivantes, lesquelles ont reçu un avis favorable de la Commission précitée :

Au titre de Président de la Ligue

- . Titulaire : MERCIER Thierry – Suppléant : LEMSEN Michel (*sous réserve de l'élection*)
- . Titulaire : SANDJAK Jamel – Suppléante : COLIN Valérie (*sous réserve de l'élection*)

Au titre de Vice-président délégué / Président délégué de la Ligue

Titulaire : FOUCHET Bruno (*sous réserve de l'élection*)

Au titre de Président de District

District 77 :

Titulaire : COLLOT Philippe – Suppléant : RENAUD Jean-Marie

District 78 :

Titulaire : MEURILLON Jean-Pierre – Suppléant : GUILLEBAUX Pierre

District 91 :

Titulaire : THISSERANT François – Suppléant : FORNARELLI Christian

District 92 :

Titulaire : CHARRASSE François – Suppléant : DELORME Gérard

District 93 :

Titulaire : GAMMOUDI Nasser – Suppléant : VIVARGENT Gérard

District 94 :

Titulaire : MERCIER Thierry – Suppléant : TURCK Denis

District 95 :

Titulaire : DELFORGE Claude – Suppléant : BOISDENGHIEN Serge

Au titre de délégués de clubs (élection de 5 titulaires)

- 1 – BOUAJAJ Ahmed
- 2 – COUCHOUX Philippe
- 3 – DA MOTA Mario
- 4 – HAMON Brigitte
- 5 – PETIT Pierre

Au titre de délégué des clubs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres

Titulaire : BOVIS Pascal

Suppléant : PIANELLI Jean-Frédéric

Au titre de représentant des clubs participant aux épreuves nationales et régionales du Football Diversifié

Titulaire : MATHIEU Gilbert

Assemblée Générale Ordinaire Elective Le Samedi 17 Décembre 2016

Informations pratiques

. La convocation et les documents relatifs à l'Assemblée Générale ont été envoyés aux clubs par courrier en date du 29 Novembre 2016.

. Les associations affiliées sont tenues d'être représentées à l'Assemblée Générale sous peine d'amende.

Rappel : en cas d'absence prévisible, il vous est possible de faire parvenir à la Ligue, avant le 15 Décembre 2016, le pouvoir original dûment complété, lequel pouvoir est joint à la convocation.

. **Si le représentant du club n'est pas le Président, il devra obligatoirement être muni du pouvoir original dûment complété et signé par le Président du club.**

. Les conditions pour représenter un club et pour participer avec voix délibérative à l'Assemblée Générale sont rappelées ci-après :

- * être licencié depuis au moins 6 mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;

- * avoir 18 ans ;

- * ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

- * ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;

- * ne pas être suspendu de toutes fonctions officielles ;

- * ne pas être membre élu d'un Comité de Direction de District, à l'exception du membre élu du Comité de Direction d'un District qui est également licencié dans un club.

Modalités d'organisation de l'élection des membres du Comité de Direction de la Ligue :

Lors de sa réunion du 07 Novembre 2016, le Comité de Direction de la Ligue a notamment arrêté les modalités d'organisation suivantes pour ce qui concerne l'élection des membres du Comité de Direction :

. Les programmes des deux listes candidates sont joints à la convocation et aux documents statutaires envoyées aux clubs le 29 Novembre 2016 ;

. Lors de l'Assemblée Générale, les têtes de liste des listes candidates se présenteront à la tribune et auront les mêmes temps de parole pour présenter leur programme, soit 12 mn maximum.

PERMANENCE TELEPHONIQUE WEEK-END

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur de la Ligue a mis en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.),
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.).

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la commission Régionale de Prévention, Médiation et Education (CRPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par la Ligue.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

Les 03 et 04 décembre 2016

Personne d'astreinte :

Philippe COUCHOUX

06.17.47.21.11



Terrains impraticables : rappel de la procédure

Conformément aux dispositions de l'article 20.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, **l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement la L.P.I.F.F.** par fax ou via l'adresse de messagerie competitions@paris-idf.fff.fr, **au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi, le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES pour un match se déroulant un autre jour de la semaine** (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES), afin de permettre au Département des Activités Sportives d'informer les arbitres et les clubs concernés, à l'aide du site Internet de la Ligue, du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (Championnat ou Coupe), la Ligue peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 de l'article 20 dudit Règlement.

En cas de non-respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme qui gère la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois précisé qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

La forme de l'information officielle du gestionnaire du terrain

Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signé du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

Le sort d'une rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

Dans tous les cas, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu de reporter ou non la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire. Il est également précisé qu'en cas d'impraticabilité prolongée, la Commission d'Organisation compétente peut inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date.

Nota Bene

Cette procédure n'est applicable que pour les compétitions régionales ; pour la procédure applicable pour les compétitions départementales, consultez le Règlement Sportif Général du District concerné.

Match remis, match à jouer, match à rejouer : **quelles différences ?** *(Article 20 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)*

Un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à jouer est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans le cas d'un match à rejouer (et uniquement dans ce cas), ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Il est également rappelé que le joueur suspendu lors d'une rencontre (interrompue ou non) qui est finalement donnée à rejouer, ne peut pas participer à la nouvelle rencontre.

Calendrier : quand s'informer de l'état d'une rencontre ?

Conformément aux dispositions des articles 10.3 et 20.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site Internet de la Ligue ou sur FOOTCLUBS, le vendredi à 18h00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18h00 (pour une rencontre programmée en semaine).

En effet, des changements dans le déroulement d'une rencontre pouvant intervenir « à la dernière minute », il est donc préconisé de consulter l'état des rencontres de vos équipes dans le délai prévu dans les articles précités.

Rappel : si la Commission d'Organisation compétente a qualité pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire, le club à l'origine de la demande de changement doit, à tout le moins, en aviser son adversaire, étant précisé que dans certains cas, l'accord de l'adversaire sera exigé par la Commission.

Les bordereaux de demande de licence 2016/2017

Afin de répondre à vos éventuels besoins urgents, nous vous proposons de retrouver les bordereaux de demande de licence 2016/2017 en cliquant sur les liens suivants :

- [Bordereau de demande de licence Joueur/Dirigeant](#)
- [Bordereau de demande de licence Educateur](#)
- [Bordereau de demande de licence Arbitre](#)

Ces documents sont également téléchargeables depuis FOOTCLUBS (Menus «Organisation» - «Centres de gestion», cliquez sur le chiffre en face de «Ligue de Paris Ile-de-France»).

Rappels

- Toute personne imprimant la demande de licence en lieu et place du demandeur de la licence doit obligatoirement lui communiquer les garanties incluses dans la licence assurance et figurant sur les pages 3 et 4 du bordereau.
- Sur simple demande formulée auprès du service Licences de la Ligue, il vous est possible de recevoir des bordereaux au format papier.

NB : les pages 1 et 2 du bordereau de demande de licence doivent être conservées par le club tandis que les pages 3 et 4 doivent être remises au demandeur de la licence.

Dès lors, dans le cadre d'une 2ème demande de licence, il est strictement interdit de produire le bordereau utilisé lors de la 1ère demande de licence en faveur de son 1er club. Dans ce cas, la pièce « Demande de licence » sera systématiquement refusé par le service des Licences de la Ligue.

Il est également rappelé qu'en application des dispositions de l'article 70.3 des Règlements Généraux de la F.F.F., le certificat médical de non contre-indication figurant sur la première demande de licence suffit à satisfaire au contrôle médical préalable à une autre demande de licence au cours de la même saison.

Il n'est donc pas nécessaire de renseigner le certificat médical dans le cas d'une deuxième demande de licence au cours d'une même saison (cas du changement de club intervenant hors période ou de la demande de double licence).

Licence assurance : vos contacts au quotidien

Pour toutes questions sur les contrats (attestations, extensions de garanties, ...) :

Nadia ESNABI - Tel. : 01 53 04 86 16 / Fax : 01 53 04 86 87

E-Mail : nadia.esnabi@grpmds.com / contact@grpmds.com

Mutuelle des Sportifs : 2/4 rue Louis David 75782 Paris Cedex 16

L'arbitrage des rencontres de Football d'Entreprise et Critérium du Samedi Après-midi

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, pour les rencontres des compétitions suivantes (et uniquement pour celles-ci) :

- . Championnat du Football d'Entreprise du Samedi Après-midi de Promotion de Division d'Honneur,
- . Championnat des équipes réserves du Football d'Entreprise du Samedi Après-midi,
- . Coupes Régionales du Football d'Entreprise du Samedi Après-midi (Challenge RESTLE, Coupe MATHIEU)
- . Championnat du Football d'Entreprise du Samedi Matin,
- . Coupes Régionales du Football d'Entreprise du Samedi Matin (Challenges VALENTINE et NMPP),
- . Critérium du Samedi Après-midi et Coupes Régionales (Coupes MOUMINOUX et SAINTOT),

La fonction d'arbitre-assistant peut être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer à ce match. Le changement d'arbitre-assistant ne pourra se faire qu'à la mi-temps. En cas de non-respect de ces règles, le club fautif aura match perdu par pénalité si des réserves ont été régulièrement formulées et confirmées.

Décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux *(Mutations supplémentaires pour des clubs franciliens* *– Article 164 des R.G. de la F.F.F.)*

En application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux de la F.F.F., la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux a, en sa réunion du 25 Novembre 2016, autorisé le club suivant à utiliser, pour la saison 2016/2017, un joueur muté supplémentaire dans chacune des équipes de Ligue ou District suivantes :

RC PAYS DE FONTAINEBLEAU

- . 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Seniors Excellence
- . 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U19 D.H.R.
- . 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 D.H.R.
- . 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 Régional
- . 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U15 D.H..



**Sans arbitre
pas de règle,
Sans règle
pas de jeu !**

RESPECTEZ-VOUS !

**RESPECTEZ L'ARBITRE
et ses décisions**

Vous avez un avis sur l'arbitrage ?
Devenez arbitre ! Encouragez votre
équipe dans la dignité et le respect.





Perpétuer la belle histoire francilienne



Programme du huitième tour de Coupe de France pour les cinq clubs franciliens :

Samedi 3 décembre (16h)
Viry-Châtillon / Belfort

Samedi 3 décembre (18h)
Sainte-Geneviève / Roye-Noyon

Dimanche 4 décembre (13h30)
FC Fleury / Lyon Duchère

Dimanche 4 décembre (14h30)
Alençon / JA Drancy
Blagnac / Red Star

A l'aube du huitième tour de Coupe de France ce week-end, il y a encore cinq représentants franciliens en lice. Certains d'entre eux peuvent écrire l'une des plus belles pages de leur histoire.

Saison après saison, la Coupe de France est toujours l'occasion de marquer l'histoire pour les clubs amateurs, à commencer par les franciliens qui accordent une importance toute particulière à cette compétition. Même si le tour précédent n'a pas été une grande réussite avec sept éliminations à la clé, ils sont encore cinq à défendre les couleurs parisiennes et s'engager vers une épopée grandiose. Certaines équipes ont l'habitude de briller en Coupe, à l'image du **Red Star** (Ligue 2). Les pensionnaires du stade Jean Bouin, opposés à Blagnac (DH), sont en position de force avec une grande expérience de ce genre d'événement face à un adversaire à leur portée. Portés par un supplément d'âme au moment de retrouver cette compétition, **Sainte-Geneviève** (CFA2), confronté à

Roye-Noyon (CFA2), et **Drancy**, attendu face à Alençon (DH), sont aussi à l'aise lors des rencontres à élimination directe. Les deux formations ont déjà connu un huitième tour de Coupe de France par le passé mais aussi accueilli des clubs de l'élite comme Lille ou Metz. Elles espèrent ainsi revivre de grandes émotions afin de passer encore de meilleures fêtes de fin d'année. En cas de qualification, la fête sera belle pour **Fleury** (CFA) qui

n'a jamais réussi à dépasser le huitième tour dans son histoire. Pour réaliser une grande première, le club de l'Essonne devra être particulièrement inspiré contre Lyon Duchère (Nat.). Le challenge sera ardue également pour **Viry-Châtillon** (CFA) qui accueille Belfort (Nat.) ce samedi. En cette période de grand froid, les franciliens livreront assurément des performances incandescentes pour passer l'hiver au chaud.



Gobelins et Bobigny, nouveaux dauphins en DH ?

Déjà éliminés de la Coupe de France, les clubs de Division d'Honneur vont actualiser leur calendrier pour certains. Dans la course au podium, **Bobigny** (4e) et **les Gobelins** (6e) ont une belle opportunité à saisir dimanche alors que le trio de tête ne sera pas de sortie parmi l'élite. Au ralenti ces dernières semaines, les coéquipiers d'Idriss Saounera, en déplacement à **Montreuil** (14e), et les troupes de Niamori Keita, convoqués pour un duel d'outsiders face au **Mée** (7e), visent la deuxième place derrière le leader Versailles avec quatre points supplémentaires. Invaincu depuis six matches, **Issy** (8e) a une dynamique à perpétuer samedi devant la **Garenne Colombes** (11e) qui manque encore de régularité. Et la troisième équipe du **PSG** (12e) reçoit **Blanc-Mesnil** (10e), prêt à enfin enchaîner.

Comité de Direction

Comité de Direction - Relevé des décisions de la réunion du 28 Novembre 2016

Approbation du Procès-verbal du Comité de Direction du 07 Novembre 2016

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 07 Novembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

[Cliquez ICI](#) pour en prendre connaissance

Présentation et adoption du Budget prévisionnel 2016/2017 réajusté

Après avoir pris connaissance des principales variations avec le Budget prévisionnel adopté par l'Assemblée Générale du 07 Novembre 2015, le Comité a adopté, à l'unanimité (moins 1 abstention de M. MERCIER), le Budget prévisionnel 2016/2017 réajusté, lequel sera soumis au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale du 17 Décembre prochain.

Présentation et adoption du Budget prévisionnel 2017/2018

Le Comité a adopté, à l'unanimité (moins 1 abstention de M. MERCIER), le Budget prévisionnel 2017/2018, lequel sera soumis au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale du 17 Décembre prochain.

Election du Comité de Direction de la Ligue – Mandature 2016-2020

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des décisions de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 23 Novembre 2016,

A validé les candidatures des listes ayant reçu un avis favorable de ladite Commission.

Election des représentants de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A. saison 2016/2017

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des décisions de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 23 Novembre 2016,

A validé les candidatures ayant reçu un avis favorable de ladite Commission.

Mouvements dans les Commissions

Le Comité a :

. Pris acte de la démission, en date du 02 Novembre 2016, de Mme MONLOUIS de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales ;

. Nommé MM. Léon BOITIAUX et Mickaël MAETZ en qualité de délégués stagiaires pour 2016/2017.

Mouvements dans les Clubs

Le Comité a entériné les mouvements dans les clubs suivants :

Inactivité totale – 1ère saison

Club Libre

590 410 : US METRO TRANSPORT MALAKOFF (92)

Club Futsal

551 247 : COMBS CITY (77)

554 170 : SPORTING 77 (77)

563 704 : CLAYE FUTSAL (77)

Club Foot Entreprise

681 236 : AS TRANSDEV (77)

Dissolution

Club Libre

552 018 : A.S. ILES DE KARUKERA (94)

Le point sur les effectifs licenciés

Le Comité a relevé qu'au 25 Novembre 2016, la Ligue comptait 247 208 licenciés contre 240 507 licenciés au 25 Novembre 2015, soit une augmentation de 2,77% (+ 6 701 licenciés).

Il a également été observé qu'au 25 Novembre 2014, la Ligue ne comptait dans son effectif « que » 242 892 licenciés, soit 4 316 licenciés de moins qu'au 25 Novembre 2016, étant rappelé qu'au cours de la saison 2014/2015, avait été atteint un record de licenciés (264 898).

Commission Régionale Prévention Médiation Education

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du : Jeudi 24 Novembre 2016.

Présents : MM. Yves LE BIVIC, Christophe LAQUERRIERE, Michel VAN BRUSSEL, Thierry DEFAIT, Boubakar HAMDANI.

Excusés : MM. Alain PROVIDENTI, Nicolas FORTIER, Mustapha LARBAOUI, Philippe COUCHOUX (Comité Directeur), Georges Henri PIGE.

Assiste : M. Michael MAURY.

1/ 9^{ème} journée du Championnat Seniors de D.H. : analyse des rapports de délégués

La Commission prend note des rapports transmis par les délégués officiels désignés sur les matches de la 9^{ème} journée.

Elle constate que, sur l'une des rencontres, le Référent Prévention Sécurité désigné n'a pas occupé sa fonction ; celui-ci filmant la rencontre en tribunes.

Ce club a fait déjà fait l'objet de rappels à l'ordre la saison dernière.

La Commission rappelle au club que le Référent Prévention Sécurité est obligatoire dans le cadre du Dispositif Global de Prévention.

Un membre de la Commission se rendra sur un prochain match à domicile du club.

Les membres de la Commission échangent sur les suites à donner lorsque ce type de dysfonctionnement est constaté de façon répétée pour un même club. Une proposition est formulée.

2/ Match du 11/12/2016 en C.D.M. (DH)

La Commission a identifié ce match comme potentiellement sensible.

Les 2 clubs avaient en effet été reçus en Commission la saison dernière dans le cadre de l'organisation de leurs matches « aller » et « retour ».

Un cadre organisationnel avait été défini en concertation avec les 2 clubs et le représentant de la Mairie ce

qui avait permis aux 2 rencontres de se dérouler sans incident.

Les préconisations formulées la saison dernière seront transmises aux 2 clubs et à la Mairie afin que le même dispositif soit mis en place.

Les 2 clubs seront contactés dans la perspective de l'organisation du match du 11/12/2016.

D'ores et déjà, la Commission décide de désigner un délégué officiel à la charge des 2 clubs.

3/ **Courrier de SENART MOISSY**

La Commission prend note du changement de Référent Prévention Sécurité.

Remerciements.

4/ Réunion plénière C.R.P.M.E. / C.D.P.M.E. du 02/12/2016 : préparation et ordre du jour

La Commission prend connaissance de la liste des C.D.P.M.E. présentes.

Les membres échangent ensuite un long moment sur le contenu de cette réunion.

L'ordre du jour est finalisé.

5/ **Questions diverses**

* Michel VAN BRUSSEL

. Propose d'ajouter des cartons de remplacements dans la dotation fournie, en début de saison, aux clubs du championnat Seniors D.H..

Ces cartons de remplacement sont actuellement mis à disposition par les délégués officiels lors des matches.

Prochaine réunion le Vendredi 02 décembre 2016 à 18h00 (réunion plénière)

D. Gestion et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

PROCÈS-VERBAL n°16

Réunion du : mardi 29 novembre 2016

Animateur : M. LALUYAUX

Présents : MM. BOUILLON – CARALP – DUPRE – GROISELLE – MORIN - TROTE

Excusés : MM. CAUCHIE – LAQUERRIERE – VAN BRUSSEL

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 5 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS - COUPE DE PARIS ILE DE FRANCE

19136297 : TORCY VAL MAUBUEE / ULIS CO du 04/12/2016

Changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 04 décembre 2016 à 16h30**, sur les installations du Stade du Fremoy Torcy.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

19136300 : MAISONS ALFORT FC / NOISY LE GRAND FC du 04/12/2016

Courriel de MAISONS ALFORT FC.

Changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 04 décembre 2016 à 14h30**, sur les installations du stade Auguste Delaune à Maisons Alfort.

Accord de la Section.

19136296 : ST BRICE FC / ISSY LES MOULINEAUX FC du 18/12/2016

Courier de SAINT BRICE FC.

Changement de date.

Cette rencontre aura lieu le **mercredi 14 décembre 2016 à 20h00**, sur les installations du stade Léon Graf-fin à St Brice sous Forêt.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du FC ISSY LES MOULINEAUX parvenu au département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais impartis.

19136291 : PLESSIS ROBINSON FC / GRIGNY US du 18/12/2016

Demande du FC Plessis Robinson pour jouer cette rencontre le 04/12/2016 et refus de Grigny US celui-ci ayant un match en retard programmé à cette date
La Section maintient la rencontre le 18/12/16, conformément aux indications communiquées lors du tirage de ce tour.

SENIORS - CHAMPIONNAT

F.M.I.

18419889 : ISSY LES MOULINEAUX FC / GOBELINS FC du 26/11/2016 (DH)

La Section,

Après lecture des rapports de l'arbitre officiel, du délégué et du courriel du FC ISSY LES MOULINEAUX, Constatant la non utilisation de la feuille de match informatisée lors de cette rencontre,

demande au club du FC Gobelins de bien vouloir fournir impérativement des explications à la Section, au plus tard pour la réunion du mardi 06 décembre 2016.

18419890 : EVRY FC / RACING COLOMBES 92 du 10/12/2016 (DH)

Reprise du dossier.

Courriel de la Ville de JUVISY confirmant la mise à disposition du stade MAQUIN au club d'EVRY FC, Cette rencontre se déroulera le **Samedi 10 Décembre 2016 à 14h30**, sur les installations du Stade Georges Maquin à VIRY CHATILLON.

Accord de la Section.

18419859 : MONTREUIL RSC / ACADEMIE DE BOBIGNY du 04/12/2016 (DH)

Cette rencontre se déroulera le **Samedi 03 Décembre 2016 à 19h00**, sur les installations du stade Robert LE-GROS à MONTREUIL (93).

Accord écrit des 2 clubs.

Accord de la Section.

18419858 : LE MEE SF / GOBELINS FC du 04/12/2016 (DH)

Cette rencontre se déroulera le **Samedi 03 Décembre 2016 à 18h00**, sur les installations du Parc des Sports Pozoblanco au MEE.

Accord écrit des 2 clubs.

Accord de la Section.

18422229 : TORCY VAL MAUBUEE / PUTEAUX CSM du 11/12/2016 (PH/C)

Changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 11 décembre 2016 à 15h00**, sur les installations du Complexe Sportif du Frémoy 2 (terrain synthétique) à Torcy.

Accord de la Section.

18421686 : STADE DE VANVES / ESPERANCE AULNAYSIENNE du 16/10/2016 (PH/D)

La Commission Régionale de Discipline du 23/11/2016 ayant infligé UN match ferme de suspension de terrain

D. Gestion et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

à l'équipe « Séniors 1 » du STADE DE VANVES à dater du 1^{er} Janvier 2017,
La Section demande au club du STADE DE VANVES, de lui indiquer un terrain de repli neutre, en dehors de la Ville de VANVES, pour la rencontre ci-dessous :
18421723 : STADE DE VANVES / FRANCONVILLE FC du 15/01/2017 (PH/D)

SENIORS – ARRETES MUNICIPAUX du Dimanche 27
Novembre 2016

La Section prend note de l'arrêté municipal de fermeture de terrain conformément aux dispositions de l'article 20.6 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. pour la rencontre ci-dessous:

18419886 : LES ULIS CO 1 /PARIS ST GERMAIN FC 3 du 26/11/2016 (DH)
Cette rencontre est remise à une date ultérieure.

U19 - COUPE DE PARIS - I.D.F. - Cadrage

19135092 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 04/12/2016

Courriel de NEUILLY SUR MARNE SFC.
Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à **12h30 (lever de rideau)**, sur les installations du Stade Georges Foulon, situés avenue de Verdun, 93330 NEUILLY SUR MARNE.
Accord de la Section.

19135093 : ASNIERES FC 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 04/12/2016

Courriel d'ASNIERES FC.
Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à **15h30**, sur les installations du Stade Dominique Rocheteau situées rue Louis Armand, 92600 ASNIERES.
Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club adverse, parvenu au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais impartis.

19135095 : VINCENNOIS CO 1 / BRETIGNY FCS 1 du 04/12/2016

Courriel de BRETIGNY FCS demandant à jouer cette rencontre le 18/12/2016.
La Section maintient cette rencontre à la date du DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016,
toutefois, la Section accédera à votre demande avec l'accord du club adverse, parvenu au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais impartis.

La date du dimanche 04 décembre a été fixée par la Section, pour libérer le week-end des vacances de NOEL.

19135096 : PLESSIS ROBINSON FC 1 / LE MEE FOOT 1 du 04/12/2016

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à **12h30**, sur les installations du Parc des Sports du Hameau situées avenue Paul Langevin, 92350 LE PLESSIS ROBINSON.
**Accord des 2 clubs.
Accord de la Section.**

19135097 : GOBELINS FC 1 / GENNEVILLIERS CSM 1 du 04/12/2016

Courriel de GOBELINS FC.
Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à **12h15 (lever de rideau)**, sur les installations du Stade Georges Carpentier situées place Port aux Princes, 75013 PARIS.
**Accord des 2 clubs.
Accord de la Section.**

19135098 : UJA MACCABI PARIS 1 / SENART MOISSY US 1 du 04/12/2016

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à **13h30**, sur les installations du Stade Alain Mimoun situées rue de la Nouvelle Calédonie, 75012 PARIS.
**Accord des 2 clubs.
Accord de la Section.**

U19 - CHAMPIONNAT

F.M.I.

18422513 : CRETEIL LUSITANOS US 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 27/11/2016 (DH)

18422515 : ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / PARI-SIENNE ES 1 du 27/11/2016 (DH)

La Section,
Après lecture des rapports des arbitres officiels, Constatant la non utilisation de la feuille de match informatisée lors de ces rencontres,
. demande aux clubs, de bien vouloir fournir impérativement des explications à la Section, au plus tard pour la réunion du MARDI 06 DECEMBRE 2016.

18422516 : EVRY FC 1 / DRANCY JA 1 du 11/12/2016 (DH)

Courriel d'EVRY FC demandant le report du match, pour l'organisation de la rencontre de Coupe de France Féminine contre St Memmie.
Vu le motif invoqué, la Section reporte cette rencontre à une date ultérieure.

18424113 : TORCY VAL MAUBUEE US 2 / CHAMPIGNY FC 94 1 du 15/01/2017 (DHR/A)

Cette rencontre est avancée au **DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016** à 12h30, sur les installations du Stade du Frémoy, situées rue Bazard, 77200 TORCY.

Procès-Verbaux

D. Gestion et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

**Accord des 2 clubs.
Accord de la Section.**

18424091 : ULIS CO 1 / MONTEREAU AMICALE 1 du 13/11/2016 remis au 04/12/2016 (DHR/A)

Attestation de la Mairie des ULIS nous informant de l'indisponibilité des installations à cette date en raison de l'organisation du Téléthon.

Courriel de MONTEREAU AMICALE proposant ces installations pour jouer cette rencontre.

La **Section INVERSE** cette rencontre qui aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à 13h00, sur les installations du Stade Chalmeau situées rue Gué Pucelle, 77130 MONTEREAU FAULT YONNE.

Le match retour n°18224157 du 19 mars 2017, aura lieu sur les installations des ULIS.

18422630 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 2 / ST OUEN AUMONE AS 1 du 13/11/2016 remis au 04/12/2016 (DHR/C)

Courriel de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN.

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à 13h00, sur les installations du **Stade Albert Talar**, situées Boulevard de l'Entente, 95210 ST GRATIEN.

Accord de la Section.

18424355 : MEAUX ACADEMY CS 1 / VILLEJUIF US 1 du 13/11/2016 remis au 04/12/2016 (DHR/C)

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à 13h00, sur les installations du **Stade Alberto Corazza**, situées rue Louis du Gast, 77100 MEAUX.

**Accord des 2 clubs.
Accord de la Section.**

18424486 : POISSY AS 1 / ST BRICE FC 1 du 13/11/2016 remis au 04/12/2016 (DHR/D)

Courriel de POISSY AS.

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 04 DECEMBRE 2016 à 13h00, sur les installations du **Stade Marcel Cerdan**, situées rue d'Aigremont, 78300 POISSY.

Accord de la Section.

U19 – MATCHES REMIS au Dimanche 18 Décembre
2016

1842 2475	PARISIENNE ES 1	c	MONTFER- MEIL FC 1	D H	d u	18- sept- 16
1842 2498	RED STAR FC 1	c	EVRY FC 1	D H	d u	13- nov- 16
1842 2499	MANTOIS 78 FC 1	c	PARIS ST GERMAIN FC 2	D H	d u	13- nov- 16
1842 2500	FLEURY 91 FC 1	c	ARGEN- TEUIL RFC 1	D H	d u	13- nov- 16
1842 2502	ISSY LES MX FC 1	c	RACING CO- LOMBES 92 1	D H	d u	13- nov- 16
1842 2622	CRETEIL LUSITANOS US 2	c	VILLEMOM- BLE SPORTS 1	D S R	d A u	16- oct- 16
1842 2633	SARCELLES AAS 1	c	EPINAY ACADEMIE 1	D S R	d A u	13- nov- 16
1842 2634	ANTONY SPORTS 1	c	MONTROU- GE FC 92 1	D S R	d A u	13- nov- 16

U 17 - COUPE DE PARIS I.D.F.

19136311 : EPINAY SUR SEINE ACADEMIE FOOT / VERSAILLES 78 FC du 04/12/2016

Courriel d'EPINAY SUR SEINE ACADEMIE.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à 12h00, sur les installations du stade Léo Lagrange à EPINAY SUR SEINE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de VERSAILLES 78 FC, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19136312 : TORCY VAL MAUBUEE US / FLEURY FC 91 du 04/12/2016

Courriel des 2 clubs,

Vu le motif invoqué,

la Section remet la rencontre citée en référence au Dimanche 18 Décembre 2016, sur les installations du Complexe Sportif du Frémoy à TORCY.

Toutefois avec l'accord écrit des deux clubs, la Section acceptera toutes dates antérieures à la date officielle du 18 Décembre 2016.

19136313 : VILLEJUIF US / EVRY FC du 04/12/2016

Courriel de VILLEJUIF US.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à 13h00, sur les installations du stade Karl Marx Rue Karl Marx à VILLEJUIF.

Accord de la Section sous réserve de l'accord écrit d'EVRY FC, devant parvenir au Département des

D. Gestion et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19136315 : ST BRICE FC / MAISONS ALFORT FC du 04/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à 12h30, sur les installations du stade Léon Graf-fin à ST BRICE SOUS FORET.

Accord des deux clubs.
Accord de la Section.

19136317 : DRANCY JA / BOULOGNE BILLAN-COURT AC du 04/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à 13h00, sur les installations du stade Maurice Baquet à DRANCY.

Accord des deux clubs.
Accord de la Section.

19136318 : GOBELINS FC / VIRY CHATILLON ES du 04/12/2016

Courrier de VIRY CHATILLON ES demandant à jouer le Mercredi 07 Décembre 2016 à 19h30, refus des GOBELINS FC,

la Section maintient la rencontre citée en référence à la date et à l'horaire officiels.

19136319 : LIEUSAIN FOOTBALL AS / SARCELLES AAS du 04/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à 13h00, sur les installations du stade Omnisports à LIEUSAIN.

Accord des deux clubs.
Accord de la Section.

19136320 : BOBIGNY ACADEMIE FOOT / LES LILAS FC du 04/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à 16h30, sur les installations du stade Henri Walon à BOBIGNY.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit des LILAS FC, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19136322 : LE MEE SP. / PALAISEAU US du 04/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à 12h30, sur les installations du Parc des Sports Pozoblanco au MEE.

Accord des deux clubs.
Accord de la Section.

18425996 : EVRY FC / LES LILAS FC du 11/12/2016 (DSR/A)

Courriel d'EVRY FC demandant le report du match, pour l'organisation de la rencontre de Coupe de France Féminine contre St Memmie.

Vu le motif invoqué, la Section reporte cette rencontre au 18 Décembre 2016.

18426244 : CLAYE SOUILLY SPORTS / ARGENTEUIL RFC du 04/12/2016 (DHR/A)

Courriel de CLAYE SOUILLY SPORTS.

Cette rencontre se déroulera le 04 Décembre 2016 à 13h00, sur les installations Clément Petit 3 à CLAYE SOUILLY.

Accord de la Section.

18426249 : ARGENTEUIL RFC / PLAISIR FO du 20/11/2016 (DHR/A)

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match,

Considérant l'absence de l'équipe de PLAISIR FO, à l'heure du coup d'envoi, la Section entérine le 1^{er} **Forfait Non Avisé** de PLAISIROIS FO.

PLAISIROIS FO : 0 pt – 0 but

ARGENTEUIL RFC : 4pts – 5 buts.

18426392 : ASNIERES FC / MACCABI PARIS UJA du 11/12/2016 (DHR/B)

Courriel d'ASNIERES FC.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 11 Décembre 2016 à 13h00, sur les installations du stade Jacques Anquetil à ASNIERES SUR SEINE.

Accord de la Section.

18426515 : PAYS FONTAINEBLEAU RC / MELUN FC du 20/11/2016 (DHR/C)

Courriel des 2 clubs et de l'arbitre officiel concernant l'inversion du score sur la feuille de match.

la Section entérine le résultat de la rencontre à savoir : PAYS FONTAINEBLEAU RC : 1 but

MELUN FC : 10 buts.

18426661 : VIRY CHATILLON ES / BRETIGNY FCS du 11/12/2016 (DHR/D)

Courriel de VIRY CHATILLON ES.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à 16h00, sur les installations du stade Henri Longuet à VIRY CHATILLON.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY FCS, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

U 15 COUPE DE PARIS I.D.F.

19057028 : PARIS ST GERMAIN FC / VILLETANEU-SE CS du 03/12/2016

Courriel de PARIS ST GERMAIN FC.

D. Gestion et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 16h00, sur les installations du Stade Georges Lefèvre à ST GERMAIN EN LAYE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de VILLETANEUSE CS, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19057031 : BLANC MESNIL SFB / MANTOIS FC 78 du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 13h00, sur les installations du stade Jean Bouin à BLANC MESNIL.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

19057033 : CHAMPS SUR MARNE AS / ST OUEN AUMONE AS du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 14h30, sur les installations du stade Lionel Heurtebize à CHAMPS SUR MARNE.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

19057035 : ANTONY SP / ROISSY EN BRIE US du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 13h00, sur les installations du stade Georges Suant situées Rue François Mollet à ANTONY.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

19057036 : AUBERVILLIERS JEUNESSE AS / GOBELINS FC du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 14h00, sur les installations du stade du Docteur Pleyre situées Bd Henri Barbusse à AUBERVILLIERS.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

19057042 : MELUN FC / VINCENNES CO du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 14h45, sur les installations du stade Paul Fischer à MELUN.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

19057044 : MONTFERMEIL FC / BRETIGNY FCS du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 14h30, sur les installations du Stade Henri Vidal situées Rue Utrillo à MONTFERMEIL.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

19057045 : VERSAILLES FC 78 / LES MUREAUX OFC du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 14h00, sur les installations du stade de PORCHEFONTAINE à VERSAILLES.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

19057047 : SAVIGNY LE TEMPLE FC / FLEURY FC 91 du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 15h00, sur les installations du stade Omnisports Jean Bouin à SAVIGNY LE TEMPLE.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

19057048 : MANTOIS FC 78 / SOISY ANDILLY MARGENCY du 03/12/2016

Courriel de MANTOIS FC 78.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 12h30, sur les installations du stade Jean Paul David (Synthétique) à MANTES LA JOLIE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de SOISY ANDILLY MARGENCY, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19057053 : BOULOGNE BILLANCOURT AC / VILLEJUIF US du 03/12/2016

Courriel de BOULOGNE BILLANCOURT AC.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 15h30, sur les installations du stade Marcel Bec à MEUDON.

Accord de la Section.

19057061 : PARIS FC / ISSY LES MOULINEAUX FC du 03/12/2016

Courriel de PARIS FC

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 13h30, sur les installations du stade Déjerine Rue des Docteurs Déjerine 75020 PARIS.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit d'ISSY LES MOULINEAUX FC, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19057064 : MEAUX ACADEMY FOOTBALL / BONDY AS du 03/12/2016

Cette rencontre se déroulera le Samedi 03 Décembre 2016 à 13h30, sur les installations du stade Alberto Corraza à MEAUX.

**Accord des deux clubs.
Accord de la Section.**

U 15 - CHAMPIONNAT

F.M.I

18432223 : CRETEIL LUSITANOS US / RED STAR FC du 26/11/2016 (DH/A)

D. Gestion et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

18432224 : VILLEJUIF US / JOINVILLE RC du 26/11/2016 (DH)

La Section,

Après lecture des rapports des arbitres officiels, Constatant la non utilisation de la feuille de match informatisée lors de ces rencontres,

. **demande aux clubs concernés de bien vouloir fournir impérativement des explications à la Section, au plus tard pour la réunion du mardi 6 Décembre 2016.**

18432309 : MONTFERMEIL FC / ARGENTEUIL RFC du 19/11/2016 (DH/B)

La Section,

Après lecture du rapport du RFC ARGENTEUIL, Constatant la non utilisation de la feuille de match informatisée lors de cette rencontre,

. **demande au club de MONTFERMEIL FC de fournir impérativement des explications à la Section, au plus tard pour la réunion du mardi 6 Décembre 2016.**

U16 - CHAMPIONNAT

18432090 : PARIS FC / PAYS DE FONTAINEBLEAU du 27/11/2016 (Poule B)

Changement de date.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 18 décembre 2016 à 13h00**, sur les installations du stade Déjerine à Paris 20^{ème}.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18431965 : SANNOIS ST GRATIEN ENT. / PARIS ST GERMAIN FC du 11/12/2016 (Poule A)

Changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 11 décembre 2016 à 13h00**, sur les installations du stade Fernand Coutif à Sannois.

Accord de la Section.

18432097 : JEUNESSE AUBERVILLIERS AS / PARIS FC du 11/12/2016

Changement de date.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 05 février 2017 à 13h30**, sur les installations du stade du Dr Pieyre à Aubervilliers.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18432098 : MEUDON AS / PALAISEAU US du 11/12/2016 (Poule B)

Changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 11 décembre 2016 à 17h00**, sur les installations du stade Marcel Bec à Meudon.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18432100 : PAYS DE FONTAINEBLEAU RC / MONTFERMEIL FC du 15/01/2017 (Poule B)

Changement de terrain et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 15 janvier 2017 à 11h30**, sur les installations du stade Philippe Mahut 2 (synthétique) à Fontainebleau.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de Montfermeil, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

U14 – COUPE DE PARIS I.D.F.

18975219 : CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS / JEUNESSE AUBERVILLIERS AS du 03/12/2016 (Poule A)

Changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le **samedi 03 décembre 2016 à 13h30**, sur les installations stade de la Plaine des Saules n°2 à Orly.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18975501 : FLEURY 91 FC / ISSY LES MOULINEAUX FC du 03/12/2016 (Poule B)

Changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le **samedi 03 décembre 2016 à 14h00**, sur les installations du Stade Lascombe à Fleury Mérogis.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit d'Issy les Moulineaux FC, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

18975500 : SANNOIS ST GRATIEN ENT. / PARIS ST GERMAIN FC du 03/12/2016 (Poule B)

Changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu le **samedi 03 décembre 2016 à 15h30**, sur les installations du Stade Albert Talar à St Gratien.

Accord de la Section.

18975533 : MONTFERMEIL FC / MONTRouGE FC 92 du 03/12/2016 (Poule D)

Changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le **samedi 03 décembre 2016 à 16h30**, sur les installations du stade Henri Vidal à Montfermeil.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18975518 : ANTONY SPORTS / CRETEIL LUSITANOS US du 03/12/2016 (Poule C)

Changement d'horaire.



Procès-Verbaux

D. Gestion et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

Cette rencontre aura lieu le **samedi 03 décembre 2016 à 15h00**, sur les installations du stade Georges Suant à Antony.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de Créteil Lusitanos Us, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

CDM – ARRETE MUNICIPAL du 27 Novembre 2016

La Section prend note de l'arrêté municipal de fermeture de terrain conformément aux dispositions de l'article 20.6 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. pour la rencontre ci-dessous :

18433532 : BEYNES FC / EZANVILLE ECOUEN US du 27/11/2016 (PH/A)
Cette rencontre est reportée au 18/12/2016

CDM - CHAMPIONNAT

18433930 : FONTAINEBLEAU PORTUGAIS / SEVRAN FC du 27/11/2016 (PH/D)

Courriel de SEVRAN FC parvenu hors délais informant de son forfait,

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

La Section enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de SEVRAN FC

FONTAINEBLEAU PORT : 4 pts 5 buts
SEVRAN FC : 0 pt 0 but

C.D.M. – MATCHES REMIS au Dimanche 18 Décembre 2016

1843 3392	GARCHES PORTUG. AS	c	FRES- NES AAS	D H B R	d u	20- nov- 16
5			5			
1843 3919	VILLENVOY AC	c	JOINVIL- LE RC 5	PH D	d u	20- nov- 16
5						

CDM – COUPE DE PARIS I.D.F.

19135084 : PARIS ST GERMAIN FC / AC ST CYR LUSO du 04/12/2016

Courriel du FC PARIS ST GERMAIN.

La rencontre se déroulera le Dimanche 04 Décembre 2016 à **9h00**, sur les installations du Stade G. Lefèvre à ST GERMAIN EN LAYE.

Accord de la Section.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

18441416 : COSMO TAVERNY / SURESNES JS du 11/12/2016 (PH/B)

Courriel de COSMO TAVERNY.

La rencontre se déroulera le Dimanche 11 Décembre 2016 à 9h30, sur les installations du Stade JP. LECOADIC à TAVERNY.

Accord de la Section.

D. Gestion et Suivi des C. - S. C. C. Football Entreprise et Critérium

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du : **Mardi 29 Novembre 2016**

Animateur : **M. LE DREFF.**

Présents : **Mrs JEAN - LAGOUTTE – MATHIEU (CD)
- MORNET - OLIVEAU - PAREUX.**

Excusés : **Mrs LAMBERT – SANTOS**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 5 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI

DH

MATCH N°18504523 ORANGE ISSY 1 / EXPOGRAPH 1 du 03/12/2016

Courrier du club d'ORANGE.

La rencontre se déroulera sur le terrain synthétique à 15h30.

Accord de la section.

MATCH N°18504509 METRO FOOT 1 / EXPOGRAPH 1 du 19/11/2016 reporté au 10/12/2016

MATCH N°18504641 METRO FOOT 2 / EXPOGRAPH 2 du 19/11/2016 reporté au 10/12/2016

Courrier d'EXPOGRAPH VANVES.

La Section maintient ces deux rencontres au 10/12/2016 comme prévu dans le PV N°14 aux horaires habituels.

DHR/A

MATCH N°18526684 GAZIERS PARIS 1 / PTT CERGY PONTOISE 1 du 19/11/2016 remis au 10/12/2016.

MATCH N°18526864 GAZIERS PARIS 2 / PTT CERGY PONTOISE 2 du 19/11/2016 remis au 10/12/2016.

En raison de l'occupation des installations de GAZIERS PARIS pour un match de COUPE NATIONALE DELAUNE (FSGT).

Ces rencontres sont reportées au samedi 17/12/2016 aux horaires habituels.

DHR/B

Courrier du club de TAURUS

Toutes les rencontres à domicile de ce club se joueront à 13h15.

Terrain n° 4 stabilisé pour la DHR2

Terrain N°5 synthétique pour la DHR1

MATCH N°18526966 NEW TEAM VINCIENNES 2 / APSAP HENRI MONDOR 2 du 26/11/2016.

La Section,

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre,

Considérant que le match a été arrêté à la 43^e minute de jeu car l'équipe de l'APSAP H.MONDOR ne comptait plus que 7 joueurs sur le terrain,

Considérant que le score était de 18 à 1 en faveur de NEW TEAM VINCENNES au moment de l'arrêt du match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'APSAP H.MONDOR.

NEW TEAM VINCENNES 2: 4pts- 18bts

APSAP H.MONDOR 2: 0pt – 0but

PH/B

MATCH N°18787174 ATSCAF PARIS 2 / AS PTT MAISONS ALFORT 1 du 19/11/2016

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre.

La section enregistre le 1^{er} forfait non avisé de PTT MAISONS ALFORT.

MATCH N°18787180 MUNICIPAUX EVRY 1 / ATSCAF PARIS 2 du 26/11/2016

Rapport de l'arbitre de la rencontre.

La Section souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé d'ATSCAF PARIS 2.

MATCH N° 187887171 ENERGY 91 / CEA SACLAY du 19/11/2016

Courrier d'ENERGY 91.

Pris note.

COUPE DE PARIS IDF. JEAN RESTLE

Courrier de SKILL AND SERVICE.

Pris note.

COUPE DE PARIS IDF. GUILLAUME MATHIEU du 10/12/2016

19135799 AS PTT CHAMPIGNY 2 / EXPOGRAPH VANVES 2 du 10/12/2016.

Courrier de M. JP GUILLO Secrétaire Général de l'AS EXPOGRAPH VANVES

La section annule cette rencontre, le club d'EXPOGRAPH jouant un match en retard de championnat ce même jour.

Les deux équipes sont qualifiées pour le prochain tour.

La Section regrette néanmoins les termes du courrier de MR GUILLO.

MATCH N° 19135821 COMMERCANTS MASSY GRAVIERS 2 / ELYSEE 2 du 10/12/2016

Ce match se déroulera sur les installations de COMMERCANTS MASSY à l'heure habituel : 14h30

MATCH N°19135823 ENERGY 91 / CONS GENERAL 92 2 du 10/12/2016

Procès-Verbaux

D. Gestion et Suivi des C. - S. C. C. Football Entreprise et Critérium

Cette rencontre est inversée et se déroulera sur les installations de **CONSEIL GENERAL 92** au PRE ST JEAN à SAINT CLOUD (PELOUSE) à 14h30.

COURRIER DE TAURUS

Pris note.

Votre équipe TAURUS 2 est exempt du tour programmé le samedi 10/12/2016 et sera intégré dans le tour suivant.

FOOTBALL ENTREPRISE
SAMEDI MATIN

CHAMPIONNAT

1^{ère} Série

18787833 HEC PANATHENE 1 / GAZELEC CPCU 1 du 26/11/2016

Courrier du club HEC PANATHENE du 24/11/2016, avisant de l'indisponibilité de son terrain.
Ce match est reporté au 21/01/2017.

18787837 GAZELEC CPCU 1 / METRO 93/B4 1 du 03/12/2016

Courrier du club GAZELEC du 28/11/2016, avisant de l'indisponibilité de son terrain.
Ce match est inversé et se jouera sur le terrain du club METRO 93/B4
Stade de la Croix de BERNY 10 Avenue Raymond Aron
92160 Antony (Pelouse naturelle)
Accords des 2 clubs.
Accord de la Section.

18787835 FACTOFRANCE 1 / MINISTERE AFFAIRES SOCIALES 1 du 17/12/2016

Courrier du club FACTOFRANCE du 29/11/2016, avisant de l'indisponibilité de son terrain.
La section reporte ce match au 21/01/2017.

2^{ème} Série B

18790374 PWC FC 1 / LUDOPIA 1 du 03/12/2016

Courrier du club LUDOPIA du 29/11/2016.(attestation de l'employeur)
La section reporte ce match au 21/01/2017.

CRITERIUM
SAMEDI APRES MIDI

DH

18504209 ST GENEVIEVE ASL 8 / AMICALE ANTIL-LAISE du 93 du 3/12/2016

En raison de l'indisponibilité du terrain pour cause de Coupe de France, la Section remet cette rencontre à une date ultérieure.

PH/A

18809797 PARIS SPORTING CLUB 8 / BRÉTIGNY FC 8 du 3/12/2016

Fax de PARIS SPORTING CLUB 8 du 28/11/2016.

Fax de BRETIGNY FC 8 du 29/11/2016.

Cette rencontre se déroulera à 17 h (au lieu de 15h) au Stade de la Poterne des Peupliers
2b rue Max Jacob -75013- PARIS
Accord des 2 clubs.
Accord de la Section.

18809799 ST GENEVIEVE ASL 9 / SOISY SUR ECOLES US 8 du 3/12/2016

En raison de l'indisponibilité du terrain pour cause de Coupe de France, la section remet cette rencontre à une date ultérieure.

PH/B

18792212 PEROU UNI FC 8 / ANTILLES FC PARIS 8 du 26/11/2016

Fax de Pérou Uni FC 8 du 29/11/2016, avisant la Section de la perte de la feuille de match.

Pris note du résultat 4/2.

La section demande à l'arbitre de confirmer le score, et de faire parvenir un rapport sur les éventuelles sanctions.

18792218 ANTILLES FC PARIS 8 / BAY LAN MEN ET S 8 du 3/12/2016

Fax ANTILES FC PARIS 8 du 29/11/2016.

Ce match se déroulera à 15h30 au Stade de la Porte de la Chapelle 56 bd Ney -75018- PARIS.

18792219 CRAMPONS PARISIENS / AS PARIS MARGUIGU du 03/12/2016

Courrier du club CRAMPONS PARISIENS du 29/11/2016, avisant d'un changement d'horaire et de terrain.

Cette rencontre aura lieu sur le stade de la Plaine - 75015- PARIS à 17h.

Accord de la Section.

COUPE DE PARIS IDF. MOUMINOUX

19081701 REUNIONNAIS VAL D'ORGE 8 / APSAP MEDIBALLES 8 du 12/11/2016

Lecture de la feuille de match.

Forfait non avisé du club APSAP MEDIBALLES, le club des REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE est qualifié pour le tour suivant.

COUPE DE PARIS IDF. SAINTOT

19122472 SUCY FC 8 / NEW TEAM LA 8 du 10/12/2016

Ce match se déroulera à 16 H (au lieu de 14h30), au Parc des Sports N°3 (gazon synthétique) à SUCY EN BRIE.

Accord de la Section.

D. Gestion et Suivi des C. - Section Football Féminin

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion restreinte du mardi 29 novembre 2016

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 5 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHANGEMENTS HORAIRES

Les changements d'horaires Séniors, Jeunes et adultes à 7 parvenant après la réunion de la section doivent obligatoirement être accompagnés de l'accord du club adverse.

FORFAITS

Ø Coupe de Paris U16F

19115523 : RUEIL MALMAISON FC / PARIS 15 AC du 19/11/2016

Forfait non avisé de PARIS 15 AC.
RUEIL MALMAISON FC qualifié pour le tour suivant.

Ø Championnat PL Seniors

Poule C

19014628 VIGNEUX CO / MONTEREAU AS du 26/11/2016

Forfait non avisé de MONTEREAU AS (2^{ème} forfait).
VIGNEUX CO (4pts, 5 buts)
MONTEREAU AS (0pt, 0but)

Ø Championnat Adultes à 7

Poule A

19037666 : SALESIENNE DE PARIS / DRANCY FC du 12/11/2016

Forfait non avisé de DRANCY FC (1^{er} forfait).
SALESIENNE DE PARIS (4pts, 5 buts)
DRANCY FC (0pt, 0but)

Ø Championnat U19 à 11

Poule C

19000804 : OTHIS CO / VAIRES ENT ET C US du 26/11/2016

Forfait avisé d'OTHIS CO (1^{er} forfait).
VAIRES ENT US (4pts, 5 buts)

OTHIS CO (Opt, 0but)

Ø Championnat U16F à 7

Poule D

Courriel de BLANC MESNIL SF.

La Section enregistre le Forfait Général de l'équipe.

Courriel d'EPINAY ACADEMIE.

La Section enregistre le Forfait Général de l'équipe.

MATCHS NON JOUES

Ø Championnat PL Seniors

PH

Poule A

18449885 ATHIS MONS FC / MASSY FC 91 du 26/11/2016

La Section,
Suite à la réception d'un arrêté municipal de fermeture des installations,
Reporte la rencontre au 17/12/2016.

La Section précise que cette rencontre pourra se jouer le 07/01/2017 sous réserve :

- Que les 2 clubs n'aient pas de rencontres déjà programmées
- De la réception de l'accord écrit des 2 clubs.

Ø Championnat Adultes à 7

Poule C

19037780 BEYNES FC / VELIZY ASC du 26/11/2016

La Section,
Suite à la réception d'un arrêté municipal de fermeture des installations,
Reporte la rencontre au 07/01/2017.

CHANGEMENTS HORAIRES ET LIEUX

Ø Championnat Seniors Féminines à 11

DH

18442560 ISSY FOOT FEM. / P.U.C. du 18/03/2017

Demande via Foot club d'ISSY FOOT FEMININ.
Ce match aura lieu à 14h30.
Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

18442514 ISSY FOOT FEM. / ST MAUR F. FEM VGA 2 du 04/02/2017

Demande via Foot club d'ISSY FOOT FEMININ.
Ce match aura lieu à 14h30.

Accord de la section.

18442573 ISSY FOOT FEM. / TREMBLAY FC du 22/04/2017

Demande via Foot club d'ISSY FOOT FEMININ.

D. Gestion et Suivi des C. - Section Football Féminin

Ce match aura lieu à 14h30.

Accord de la section.

PH

Poule A

18449888 PARIS 15 A.C. / MASSY 91 FC du 03/12/2016

Demande via Foot club de PARIS 15 AC.

Ce match aura lieu à 17h00.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

Poule B

18449797 VEXIN A.S. / PARISIS F.C. du 03/12/2016

Demande via Foot club de VEXIN AS.

Ce match aura lieu à 15h30.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

PL

Poule A

19014151 BOBIGNY ACADEMIE / PARIS CA 2 du 10/12/2016

Demande via Foot club de BOBIGNY ACADEMIE.

Ce match aura lieu à 14h00.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

19014109 PARIS CA 2 / ARGENTEUIL FC du 03/12/2016

Demande via Foot club de PARIS CA 2.

Ce match se déroulera au COMPLEXE SPORTIF DI-DOT à PARIS à 17h30.

Accord de la section.

19014117 OSNY F.C. / SARCELLES AAS du 03/12/2016

Reprise de dossier.

Demande via Foot club de SARCELLES AAS pour reporter cette rencontre soit 07/12/2016 soit 11/02/2017.

La Section,

Considérant que dans son procès-verbal du 22/11/2016, la Section laissant aux clubs la possibilité de jouer cette rencontre le 07/12/2016 (avec accord des 2 clubs).

Considérant que le club d'OSNY FC ne peut pas recevoir le 07/12/2016,

Par ces motifs,

Maintient la rencontre à la date initiale du 03/12/2016.

Elle précise au club de SARCELLES AAS que l'autre date proposée (11/02/2017) pour jouer cette rencontre

ne peut pas être retenue compte tenu du motif initial de la demande de report.

19014107 ASNIERES FC / RACING COLOMBES 92 2 du 03/12/2016

Demande via Foot club d'ASNIERES FC.

Ce match se déroulera au STADE LEO LAGRANGE à ASNIERES à 14h30.

Accord de la section.

19014115 RUEIL MALMAISON FC 2 / BOBIGNY ACADEMIE du 03/12/2016

Demande via Foot club de RUEIL MALMAISON FC.

Ce match se déroulera à 15h30.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

Poule B

19014475 TRAPPES ETOILE SPORT / CROISSY U.S. du 03/12/2016

Demande via Foot club de TRAPPES ETOILE SPORT.

Ce match se déroulera au STADE GILBERT CHANSAC (synthétique) à TRAPPES.

Accord de la section.

19014474 POISSY 2 AS / RAMBOUILLET FC du 03/12/2016

Courriel de POISSY AS 2.

Ce match se déroulera à 16h00 au STADE LEO LAGRANGE à POISSY.

Accord de la section.

Poule D

19014749 MEAUX ACADEMY CS / VAL D'EUROPE FC 2 du 03/12/2016

Demande via Foot club de MEAUX ACADEMY CS.

La Section,

Considérant que l'horaire demandé par le club de MEAUX ACADEMY CS est dans la plage horaire définie en début de saison (14h30-17h30),

Considérant de ce fait que cette demande de modification ne nécessite pas l'accord du club adverse si elle est formulée avant la date de réunion de la Section,

Par ces motifs,

Fixe la rencontre à 14h30.

19014752 UJA MACCABI PARIS 2 / ROISSY EN BRIE US du 03/12/2016

Demande via Foot club d'UJA MACCABI PARIS 2.

Ce match se déroulera au STADE MIMOUN à PARIS.

Accord de la section.

Poule E

19014882 BAGNEUX COM FEMININ / METRO FOOT. Du 03/12/2016

Demande via Foot club de BAGNEUX COM FEMININ.

Ce match aura lieu à 15h00.

Accord de la section.

Poule F

D. Gestion et Suivi des C. - Section Football Féminin

19015011 VAUJOURS FC/ ENFANTS GOUTTE OR du 03/12/2016

Demande via Foot club de VAUJOURS FC.
Ce match aura lieu à 15h30.

Accord de la section.

19015012 MAISONS ALFORT FC / MONTREUIL RSC du 03/12/2016

Demande via Foot club de MAISONS ALFORT FC.
Ce match aura lieu à 17h30.

Accord de la section.

19015016 NOISY LE SEC BANLIEUE / VITRY E.S. 2 du 03/12/2016

La Section,
Considérant que la rencontre ne peut pas être avancée à 13h30 du fait que cet horaire est hors plage horaire (14h30 – 17h30) et que le club de VITRY ES 2 n'a pas donné son accord.

Considérant qu'une rencontre de CFA 2 se déroule le même jour sur les mêmes installations à 17h00,
Considérant que ce problème s'est déjà produit lors de la rencontre du 26/11/2016 NOISY LE SEC BANLIEUE / CAMILIEUNE S. 12EME et que cela a engendré le report de cette rencontre,

Considérant que le club de NOISY LE SEC BANLIEUE demande à nouveau le report de cette rencontre du 03/12/2016,

Considérant que le club de VITRY ES informe qu'il dispose de ses installations le 03/12/2016 pour recevoir le match,

Par ces motifs,

Ne peut accéder à la demande de NOISY LE SEC BANLIEUE et inverse la rencontre qui devient : VITRY ES 2 / NOISY LE SEC BANLIEUE et se déroulera à 17h00 au Stade Joliot Curie à VITRY.

Ø **Championnat U19F à 11**

Poule A

19000749 PARIS FC / PARIS UNIVERSITE CLUB du 03/12/2016

Demande via Foot club de PARIS FC.

Ce match est inversé sous réserve de l'accord écrit du PUC à faire parvenir à LPIFF avant le vendredi 02/12/2016 à 12h00. Les installations de PARIS FC étant saturées.

19000747 MONTRouGE FC / FCF JUVISY du 03/12/2016

Demande via Foot club de MONTRouGE FC.

La Section,

Considérant que l'horaire demandé par le club de MONTRouGE FC (14h00) est en dehors de la plage horaire définie en début de saison (14h30-17h00),

Considérant le refus du club de JUVISY FCF via Foot Club.

Par ces motifs,

Maintient ce match à 14h30.

Poule B

19000841 ARGENTEUIL FC / PARIS ST GERMAIN FC du 03/12/2016

Demande via Foot club d'ARGENTEUIL FC.

Ce match se déroulera au STADE DU MARAIS 2 à ARGENTEUIL.

Accord de la section.

Ø **Championnat U19F à 7**

Poule C

19101150 VILLENEUVE ABLON U.S / LONGJUMEAU F.C. du 03/12/2016

Demande via Foot club de VILLENEUVE ABLON.

Ce match se déroulera à 15h30.

Accord de la section.

19101145 PERREUX AS FRAN / MASSY 91 FC du 17/12/2016

Demande via Foot club de PERREUX AS FRAN.

Ce match se déroulera au STADE ADOLPHE CHERON au PERREUX.

Accord de la section.

19101152 VIGNEUX C.O. / EPINAY ATHLETICO FC du 03/12/2016

Demande via Foot club de VIGNEUX CO.

Ce match se déroulera au STADE CONCORDE 1 à VIGNEUX.

Accord de la section.

Ø **Championnat U16F à 11**

Poule B

19004512 BRIARD S.C. / ETAMPES F.C. du 03/12/2016

Demande via Foot club de BRIARD SC.

Ce match se déroulera à 15h00.

Accord de la section

Poule E

19004429 VAIRES ENT. ET C. US / TREMBLAY FC du 03/12/2016

Demande via Foot club de VAIRES ENT. ET C. US.

Ce match est inversé à la demande de VAIRES ENT. ET C. US et se déroulera au PARC DES SPORTS G.PRUDHOMME à 16h00 à TREMBLAY.

Accord des 2 clubs.

Accord de la section.

Poule F

D. Gestion et Suivi des C. - Section Football Féminin

19004402 MAISONS ALFORT FC / GENTILLY AC du 03/12/2016

Demande via Foot club de MAISONS ALFORT FC.
Ce match se déroulera à 15h30 au STADE AUGUSTE DELAUNE à MAISONS ALFORT.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

19004401 PARIS FC / ST MAUR F. FEM VGA du 03/12/2016

Demande via Foot club de PARIS FC.
Ce match est inversé et se déroulera au STADE AUGUSTE MARIN à ST MAUR sous réserve de l'accord écrit de ST MAUR F. VGA à faire parvenir à LPIFF avant le vendredi 02/12/2016 à 12h00,
Les installations de PARIS FC étant saturées.

Ø Championnat U16F à 7

Poule A

19059238 PARIS XI US / BOULOGNE BIL. AC 2 du 17/12/2016

Demande via Foot club de PARIS XI US.

Ce match se déroulera à 17h00.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

19059243 PARIS XI US / ST DENIS RC 2 du 03/12/2016

Demande via Foot club de PARIS XI US.

Ce match se déroulera à 17h00 au COMPLEXE SPORTIF LOUIS LUMIERE 1 à PARIS 20.

Accord de la section.

Poule D

19059328 BOBIGNY ACADEMIE / VILLEMOMBLE du 03/12/2016

Demande via Foot club de BOBIGNY ACADEMIE.

Ce match se déroulera à 14h30 au STADE STEPHANE MAKOWSKI à BOBIGNY.

Accord de la section.

Ø Championnat U19F à 7

Poule B

19130637 DRANCY JEANNE D' ARC / MARLY LA VILLE ES du 10/12/2016

Demande via Foot club de DRANCY JA.

Ce match se déroulera à 17h00.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

Ø Coupe U16F

19140340 F.C. COSMO 77 / ISSY FOOT FEM. du 14/01/2017

Demande via Foot club de FC COSMO 77.

Ce match se déroulera à 15h00.

Accord de la section.

Ø Championnat Adultes à 7

Poule B

19037722 ETAMPES FC / CHOISY LE ROI AS du 03/12/2016

Demande via Foot club d'ETAMPES.

Ce match se déroulera à 17h30 au COMPLEXE SPORTIF JO BOUILLON à ETAMPES.

Accord de la section.

Poule C

19037769 BEYNES F.C. / EXPOGRAPH VANVES du 03/12/2016

Demande via Foot club de BEYNES FC.

Ce match se déroulera à 15h00.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section

19037770 MAGNY FC 78/ ELANCOURT OSC du 03/12/2016

Demande par courriel de MAGNY FC 78.

Ce match se déroulera à 16h00.

Accord de la section

Poule D

19037812 PARIS XI US / PEROU ASAF du 03/12/2016

Demande via Foot club de PARIS XI US

Ce match est reporté au 07/01/2017 à 17h15 au stade Maryse Hilsz 1 à PARIS.

Accord des 2 clubs via Foot club.

Accord de la section.

MATCHS REPORTES

La Section précise que les rencontres fixées au 17/12/2016 pourront se jouer également le 07/01/2017 **sous réserve** :

- Que les 2 clubs concernés n'aient pas de rencontres déjà programmées
- De la réception de l'accord écrit des 2 clubs.

D. Gestion et Suivi des C. - Section Football Féminin

Championnat Seniors Féminin à 11					
N° match	Division Poule	Date initiale	Club recevant	Club visiteur	nouvelle date
18449666	DHR	10/12/2016	SEIZIEME ES 2	MONTIGNY LE BTX AS	17/12/2016
18449667	DHR	10/12/2016	EVRY FC	PARIS FC	17/12/2016
18449885	PH / A	26/11/2016	ATHIS MONS FC	MASSY FC	17/12/2016
18449803	PH / B	10/12/2016	ST DENIS 2	PARISIS FC	17/12/2016
18449805	PH / B	10/12/2016	TAVERNY COSMO	VEXIN AS	17/12/2016
19014448	PL / B	22/10/2016	CROISSY US	ELANCOURT OSC	17/12/2016
19014601	PL / C	12/11/2016	BRIARD SC	VAUX LE PENIL ROCHETTE 2	17/12/2016
19014638	PL / C	10/12/2016	LONGJUMEAU FC	BRUYERES	17/12/2016
19014862	PL / E	12/11/2016	BAGNEUX COM F	GOBELINS FC	17/12/2016
19015007	PL / F	15/10/2016	MONTREUIL RSC	VILLEMOMBLE SPORTS	17/12/2016
19015027	PL / F	26/11/2016	NOISY LE SEC OL. BAN-LIEUE	CAMILIENNE	17/12/2016

Championnat U19F et U16F à 11					
N° match	Poule	Date initiale	Club recevant	Club visiteur	nouvelle date
19000829	U19F à 11 / B	01/10/2016	MONTIGNY LE BX AS	GARGES GONESSE FCM	17/12/2016
19000787	U19F à 11 / C	01/10/2016	VILLEMOMBLE SPORTS	VAIRES ENT US	07/01/2017
19000774	U19F à 11 / C	08/10/2016	OTHIS CO	VILLEMOMBLE SPORTS	28/01/2017
19000790	U19F à 11 / C	05/11/2016	VILLEMOMBLE SPORTS	ROSNY SS BOIS SO	17/12/2016
19000783	U19F à 11 / C	12/11/2016	VAIRES ENT US	RED STAR FC	17/12/2016
19004504	U16F à 11 / B	12/11/2016	BRIARD SC	VITRY ES	17/12/2016

Championnat Adultes à 7					
N° match	Poule	Date initiale	Club recevant	Club visiteur	nouvelle date
19037671	A	15/10/2016	FOSES	SALESIENNE DE PARIS	07/01/2017
19037675	A	15/10/2016	PARIS 19 ANTILLAIS	PARIS CA	17/12/2016
19037669	A	12/11/2016	PARIS CA	EAUBONNE CSM	07/01/2017
19037707	B	05/11/2016	BOUSSY-QUINCY FC	WISSOUS FC	17/12/2016
19037713	B	12/11/2016	ITTEVILLE AS	BOUSSY-QUINCY FC	07/01/2017
19037715	B	12/11/2016	SOISY S ECOLE US	AVONNAISE US	07/01/2017
19037780	C	26/11/2016	BEYNES FC	VELIZY ASC	07/01/2017
19037800	D	05/11/2016	PEROU ASAF	PERREUX AS FRAN	17/12/2016



D. Gestion et Suivi des C. - Section Football Féminin

Poule C

19059291 AS ORLY / BONNEUIL du 12/11/2016

COUPES DE PARIS IDF

COURRIERS

GOUSSAINVILLE FC :

La Section prend note que l'équipe U16F poule D jouera tous ses matchs à domicile à 14H30 au Stade Maurice Baquet, 11 avenue Albert Sarraut à Goussainville (terrain synthétique).

GOBELINS FC :

Pris note.

Ø **Coupe Ligue de Paris IdF seniors à 11 :**

19115238 VAL D'EUROPE 2 / GOBELINS FC du 19/11/2016

La section souhaite un prompt rétablissement à la joueuse blessée.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (F.M.I.)

DH :

18442496 RUEIL MALMAISON / TREMBLAY FC du 26/11/2016

La Section constate que la F.M.I. n'a pas pu être utilisée lors de cette rencontre et prend note des explications fournies par le club du FC RUEIL MALMAISON.

Elle rappelle aux 2 clubs qu'à compter du 26/11/2016, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire pour toutes les rencontres de DH et les invite à se rapprocher du Département des Activités Sportives en cas de besoin d'informations complémentaires pour la mise en œuvre de la F.M.I.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2^{ème} Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **MARDI 06/12/2016, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

Ø **Championnat 19 ans à 7**

Poule C

19001140 CSM CLAMART / EPINAY ATHLETICO du 12/11/2016

Ø **Championnat 19 ans à 7**

Poule D

19059191 VITRY ES / THIAIS du 12/11/2016

Ø **Championnat U16F à 7**

Ø **Séniors:**

Date : Le samedi 07 janvier 2017.

La Section prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations du 24/11/2016 donnant match perdu à ST DENIS RC en Coupe de France Féminines (match du 19/11/2016).

ST DENIS RC prend la place de RACING COLOMBES en COUPE de PARIS IDF et RACING COLOMBES est exempt au tour de cadrage.

Match n° 19141842 PARIS FC / ST DENIS RC.

Commission Régionale Futsal

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du : **lundi 28 Novembre 2016**
 Animateur : **M. COUCHOUX**
 Présent(e)s : **Mme AUBERE - MM. DUPRE, SABANI**
 Excusé : **M. DIMBAGA**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 5 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

La Commission rappelle qu'en cas d'indisponibilité du gymnase la rencontre sera systématiquement inversée si l'adversaire peut accueillir celle-ci (uniquement sur les matches « aller »).

COUPE DE PARIS FUTSAL - TROPHÉE Roger FLOIRAC 2016/2017

Critères d'engagement en Coupe de Paris Futsal

Suite à la décision du Comité de Direction de la LPIFF du 26/09/2016, les critères d'engagement en Coupe de Paris Idf Futsal sont les suivants pour la saison 2016/2017 :

L'épreuve est réservée :

- A la 1^{ère} équipe inférieure disputant un championnat Régional ou Départemental futsal des clubs évoluant en Championnat de France Futsal (engagement automatique).
- A l'équipe supérieure des clubs évoluant en Championnat Régional Futsal (engagement automatique).
- A l'équipe supérieure des clubs évoluant en championnat Départemental Futsal (**engagement uniquement sur demande de la part de ces clubs**).

Par conséquent, la Commission invite les clubs intéressés à transmettre leur demande d'engagement pour cette compétition pour le 28/11/2016 (mail : competitions@paris-idf.fff.fr).

La Commission prend note de l'engagement de CHAVILLE FUTSAL AS et de MASSY UNITED FUTSAL.

EQUIPES DE DISTRICT ENGAGÉES EN COUPE DE PARIS IDF

	n°	Clubs
1	581200	U. S. DE NOGENT 94
2	580789	CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78
3	551739	CHESSY FUTSAL CLUB VAL D'EUROPE
4	580562	PARIS LILAS FUTSAL
5	533517	JOUY LE MOUTIER FC
6	581526	TRAPPES EN YVELINES FUTSAL
7	852115	REPUBLIQUE SPORTING
8	850813	ILE SAINT DENIS AFC
9	581531	ESPOIR MELUNAIS
10	553447	UNION FUTSAL CLUB
11	550552	FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS
12	527093	MONTESON US
13	590266	NOUVEAU SOUFFLE
14	552332	MAISONS LAFFITTE FC
15	581732	AVON FUTSAL
16	547013	PAYS CRECOIS
17	563895	MAUREPAS FUTSAL
18	551095	CITOYEN DU MONDE
19	549772	COLOMBES A. CLUB 92
20	563673	DRANCY UNITED
21	581948	LIEN DE SENART
22	690515	METRO PARIS NORD
23	563777	PARIS FUTSAL XIV
24	550661	JOLIOT GROOM
25	580892	ERMONT FUTSAL
26	518241	ROSNY S/SEINE C.S.M
27	590534	ARGENTEUIL RFC
28	553903	NOISY LE GRAND FUTSAL
29	590676	LE BARCA DE ST DENIS
30	851334	CRETEIL PALAIS
31	548908	LE CAMELEON
32	580661	MASSY UF
33	581476	A. S. FUTSAL CHAVILLE 92

CHAMPIONNAT

Obligations des clubs du Championnat Régional Futsal.

La Commission prend note de la décision du Comité de Direction de Ligue du 26/09/2016 :

Commission Régionale Futsal

Afin de permettre aux clubs du Championnat Régional Futsal de se mettre en conformité avec les obligations adoptées par l'Assemblée Générale du 11 Novembre 2015, le Comité a décidé de reporter :

- *L'application des dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes participant au Championnat Régional Futsal (article 11.3 du R.S.G. de la Ligue) au **1^{er} Janvier 2017**.*
- *L'application des dispositions 41 du Statut de l'Arbitrage **au 1^{er} Juillet 2017** (pour les clubs de D2 Futsal, uniquement l'obligation régionale et de DH)*

DH

18450248: B2M FUTSAL / CRETEIL FUTSAL US du 17/12/2016

Courriel de B2M.

Cette rencontre se déroulera à 16h00 au gymnase des Bords de Marne 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Accord de la Commission.

18450277: B2M FUTSAL / VISION NOVA du 18/02/2017

Courriel de B2M.

Cette rencontre se déroulera à 16h00 au gymnase des Bords de Marne 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Accord de la Commission.

18450308: B2M FUTSAL / LES ARTISTES du 01/04/2017

Courriel de B2M.

Cette rencontre se déroulera à 16h00 au gymnase des Bords de Marne 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Accord de la Commission.

18450251: B2M FUTSAL / PARIS SPORTING CLUB (2) du 06/05/2017

Courriel de B2M.

Cette rencontre se déroulera à 16h00 au gymnase des Bords de Marne 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Accord de la Commission.

DHR/A

18452343: PARIS ACASA / PIERREFITTE AS du 26/11/2016

La Commission prend note des différents courriels de la Ville de Paris et du club de PARIS ACASA et transmet le dossier à la Commission compétente pour suite éventuelle à donner.

18452347: PARIS ACASA / LA COURNEUVE AS du 03/12/2016

Courriel de PARIS ACASA.

Cette rencontre se déroulera à 18h00 au gymnase Mac Donald Bld Ney 75018 PARIS.

La Commission rappelle au club qu'une rencontre U18 doit avoir lieu à 19h00 dans le même gymnase et demande au club de PARIS ACASA de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin que ces 2 rencontres puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

DHR/B

590683 : PUTEAUX FUTSAL

Courriel de PUTEAUX FUTSAL.

La Commission prend note et transmet à la C.R.A pour suite à donner.

PH/B

18452068 : DRANCY FUTSAL / BAGNOLET FC du 12/11/2016

Reprise de dossier,

La Commission,

Après audition de Messieurs CHAVAROC Grégory (Président du club) et LAKKAL Mounir (Dirigeant) tous les 2 de DRANCY FUTSAL,

Pris connaissance des explications et des nouvelles pièces fournies par le club de DRANCY FUTSAL, Considérant que le club a fourni le 10/11/2016 un document de la Mairie de DRANCY indiquant que le gymnase Joliot Curie était fermé le 12/11/2016,

Considérant que cette rencontre a été maintenue (le courriel de DRANCY FUTSAL ayant été réceptionné le 10/11/2016 à 18h00),

Considérant que l'arbitre de la rencontre ainsi que le club de BAGNOLET FC étaient présents le jour du match,

Considérant que seul un dirigeant du club de DRANCY FUTSAL était présent le 12/11/2016,

Considérant que le match n'a donc pas eu lieu en raison l'absence des joueurs de DRANCY FUTSAL,

Considérant que le gymnase n'était pas fermé le 12/11/2016 et que la rencontre aurait pu se dérouler comme cela était prévu,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé au club de DRANCY FUTSAL (1^{er} forfait),
DRANCY FUTSAL (0pt, 0 but).
BAGNOLET FC (4pts, 5 buts).

De plus, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite éventuelle à donner.

PH/C

18452160 : DAMMARIE LES LYS FC / VILLEJUIF CITY FUTSAL du 11/11/2016

La Commission,

Après lecture de la feuille de match de la rencontre, Demande :

- A l'arbitre un rapport circonstancié

Commission Régionale Futsal

- Au club de DAMMARIE LES LYS FC des explications

Sur les conditions d'accès au gymnase ce jour-là.

18452162 : ETOILE MELUN FC / SENGOL 77 (2) du 26/11/2016.

Courriel de la Mairie de MELUN nous avisant de l'indisponibilité du gymnase Pierre Lespiat à la date de la rencontre.

La Commission remet la rencontre au samedi 10 Décembre 2016.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2ème et dernier Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **lundi 05/12/2016, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Commission demande un rapport à l'arbitre précisant le score de la rencontre.

DHR/A

18452340 : ISSY LES MOULINEAUX FC / AVICENNE ASC du 07/11/2016

CRITERIUM FUTSAL FEMININ

POULE A

19074164 : DRANCY FUTSAL 1 / PIERREFITTE FC 1 du 26/11/2016

La Commission prend note du courriel de la Mairie de DRANCY.

Suite à l'indisponibilité du gymnase, la rencontre est reportée **au samedi 17/12/2016 à 18H00** (coup d'envoi).

19074171: CHAMPS A. FUTSAL C. 1 / AUBERVILLIERS OFF. M.1 du 27/11/2016

La Commission prend note du courriel d'AUBERVILLIERS OFF. M.1.

Suite à un doublon de match dans les 48h, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

POULE B

19074217 : PARIS LILAS FUTSAL 1 / LES PETITS PAINS 1 du 19/11/2016

Réception de la feuille de match.

La Commission entérine le **1^{er} Forfait non avisé** du club LES PETITS PAINS 1.

LES PETITS PAINS 1. (0pt-0but).

PARIS LILAS FUTSAL1 (4pts-5buts).

19074228 : LES PETITS PAINS 1 / TRAPPES YVELINES 1 du 26/11/2016

Reprise de dossier.

Considérant que le club LES PETITS PAINS 1 n'a pas enregistré 5 licences avant le 25/11/2016 12h00 comme demande lors de la réunion du 21/11/2016,

La Commission donne match perdu par pénalité pour le club LES PETITS PAINS 1 pour en attribuer le gain à TRAPPES YVELINES 1.

LES PETITS PAINS 1 (0pt - 0but).

TRAPPES YVELINES 1 (4pts - 0buts).

DEMANDE DE FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} Rappel

Poule A

19074160 DRANCY FUTSAL / KB FUTSAL du 19/11/2016

2ème Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

Poule A

19074150 : KB FUTSAL 1 / PERSANNAISE CFJ 1 du 01/11/2016

19074155 : VITRY ASC 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 12/11/2016

Poule B

19074209 : LES PETITS PAINS / GOUSSAINVILLE FC du 05/11/2016

CRITERIUM FUTSAL U18

550552 : CLUB ELITE DE SANNOIS FUTSAL

Courriel de CLUB ELITE DE SANNOIS FUTSAL

Les rencontres (Poules A et B) à domicile se joueront à **17h00.**

Accord de la Commission.

Poule A

19105096 : AUBERVILLIERS OMJ / NEUILLY SUR MARNE FUTSAL du 03/12/2016

Courriel non officiel de NEUILLY SUR MARNE FUTSAL.

La Commission maintient la rencontre à la date initiale.

Elle l'informe que cette rencontre pourra être reportée uniquement avec l'accord des 2 clubs et demande au club de NEUILLY SUR MARNE FUTSAL d'utiliser la messagerie officielle du club pour toute communication avec la Ligue.



Commission Régionale Futsal

19105106 : NEUILLY FUTSAL AC / SPORT ETHIQUE du 26/11/2016

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courriel du club de SPORT ETHIQUE et après lecture de la feuille de match,
Demande à l'arbitre de la rencontre un rapport circonstancié.

Poule B

19105062 : PERSANAISE CFJ / SPORTIFS DE GAR- GES du 26/11/2016.

Courriel de PERSANAISE CFJ.
Cette rencontre se déroulera à 18h15 le 19/12/2016 au gymnase Jacques Duclos à PERSAN.
Accord des deux clubs.
Accord de la Commission.

19105065 : PERSANAISE CFJ / FUTSAL PAULISTA du 03/12/2016

Courriel de PERSANAISE CFJ.
Cette rencontre se déroulera à 18h30 le 03/12/2016 au gymnase Jacques Duclos à PERSAN.
Accord de la Commission.

19105076 : PERSANAISE CFJ / PARIS SPORTING CLUB du 10/12/2016

Courriel de PERSANAISE CFJ.
Cette rencontre se déroulera à 17h20 le 17/12/2016 au gymnase Jacques Duclos à PERSAN **sous réserve de la réception de l'accord écrit du club de PARIS SPORTING CLUB dans les délais prévus à cet effet.**

Poule C

19105043 : PARIS XV FUTSAL / B2M FUTSAL du 18/11/2016

La Commission prend note du rapport de l'arbitre et souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé au cours de la rencontre.

19105026 : TORCY FUTSAL / CHANTIER PARIS du 26/11/2016

Après lecture du rapport de l'arbitre, la Commission reste en attente de la feuille de match.

19105030 : MYA FUTSAL / TORCY EU du 03/12/2016

Courriel de MYA FUTSAL avec attestation de la Mairie.
Cette rencontre se déroulera à **14h00 au gymnase Broguet**, avenue Paul Maintenant, 91100 CORBEIL ESSONNES.
Accord de la Commission.

19105042 : KB FUTSAL / TORCY EU du 19/11/2016

Courriel de KB FUTSAL,

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre un rapport circonstancié sur la présence des 2 équipes ce jour-là.

DEMANDE DE FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} Rappel

Poule A

19105105 : AUBERVILLIERS OMJ / ACCES FC du 19/11/2016.

FUTSAL LOISIR

DEMANDE DE FEUILLES DE MATCH

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} Rappel

19108026: AB ST DENIS / DRANCY FUTSAL du 18/11/2016
19108025 : ACCES FC / LA COURNEUVE AS du 19/11/2016
19108028 : LES PETITS PAINS / LA PANAMICAINE du 19/11/2016

Commission Régionale Outre-Mer

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion du : Mercredi 30 novembre 2016

Animateur M. MERT Paul
Présents : MM. - LANOIX Gilbert - ESCHYLLE Michel
- DEFREL Hugues (CRA) - SIBA Lucien - TRAVAIL-
LEUR Vincent – RANGUIN Willy

Excusés : SILO René (Comité Directeur) - ROYAN
Rosan (Comité Directeur.)

1/16EMES DE FINALE

19023334 PARIS ANTILLES FOOT / ST DENIS RC
 Cette rencontre se jouera le Jeudi 8 Décembre 2016 à 20h00, sur le Stade de la porte de BAGNOLET 72 rue Louis Lumiere 75020 PARIS. (Terrain synthétique)
Accord des 2 clubs.
Accord de la Commission.

19023395 STE GENEVIEVE ASL / ACHERES SOLEIL DES ILES
 Cette rencontre se jouera le Mardi 06 Décembre 2016 à 21h00, sur le Stade : Parc de Sports Léo Lagrange rue Léo Lagrange 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS.
Accord des 2 clubs.
Accord de la Commission.

19023446 ANTILLAIS VIGNEUX / KREOPOT A.S.8
 Cette rencontre se jouera le Mercredi 30 Novembre 2016 à 20h00, sur le Stade de la CONCORDE rue du Marechal Leclerc 91270 VIGNEUX sur SEINE
Accord des 2 clubs.
Accord de la Commission.

19023486 GONESSE RC / ORMOY FOOT
 Cette rencontre se jouera le Jeudi 15 Décembre 2016 à 20h00, sur le Stade Eugene COGNEVAUT 1 95 GONESSE
Accord des 2 clubs.
Accord de la Commission.

19023383 ANTILLAIS AULNAY NORD / ASPTT CHAMPIGNY
 Cette rencontre se jouera le Jeudi 15 Décembre 2016 à 20h30, sur le Stade de la Rose des Vents Rue Louison Bobet 93600 Aulnay Sous-bois.
Accord des 2 clubs.
Accord de la Commission.

19023367 TROPICAL AC / ELM LEBLANC
 Cette rencontre se jouera le 13 Décembre 2016 à 20h00 au stade Charles Rigoulot 18 Avenue de la Porte Brancion 75015 PARIS.
Accord des 2 clubs.
Accord de la Commission.

19023410 METRO PARIS NORD / ANTILLES GUYANE COLOMBES

Cette rencontre se jouera le Jeudi 08 Décembre à 20h00 au Stade Départementale de la Motte Avenue de la Division Leclerc 93008 BOBIGNY.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

19023555 ECLAIR DE PUISEUX ou SERVICE 1^{er} MINISTRE / NETT US

L'équipe de NETT US est qualifié pour les 1/8 de finale car les 2 adversaires sont déclarés forfait au tour précédent.

19023554 ULTRA MARINE AS / OUTRE MER ASC

Courrier D'ULTRA MARINE.

La commission maintien le match à la date butoir dans la mesure où les 2 équipes ne se mettent pas d'accord. En cas d'indisponibilité de terrain, la rencontre pourra être inversée.

19023456 BAN ZANMI / REUNIONNAIS DE SENART du 29/10/2016

Score : 4 - 6.

Le club REUNIONNAIS DE SENART est qualifié pour les 1/8èmes de finale.

19023421 GUYANE FC / GRANDE VIGIE du jeudi 15/11/2016

Score : 2 - 3.

Le club GRANDE VIGIE est qualifié pour les 1/8emes de Finale.

19023546 CHEMINOTS PARIS NORD / ANTILLES FC du 15/11/2016

Score : 6 - 2

Le club CHEMINOTS PARIS NORD est qualifié pour les 1/8èmes de finale.

19023455 VILLENEUVOISE ANTILLAIS / LES FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE du 22/11/2016

Score : 0 - 5

Le club FLAMBOYANT DE VILLEPINTE est qualifié pour les 1/8èmes de finale.

19023333 MARTIGUA / BOIS L'ABBE OUTRE MER du 23/11/2016

Score 2 - 4

Le club BOIS L'ABBE OUTRE MER est qualifié pour les 1/8èmes de finale.

MATCHES A PROGRAMMER

19023418 ANTILLAIS PARIS 19 / ADOM MEAUX
19023436 ASPTT SARCELLES / AMICALE ANTILLAISE 93

La Commission demande aux clubs de prendre contact afin de proposer une date commune pour leur match avant la date butoir du 15/12/2016. En cas d'absence de propositions de date, les matches se joueront le 15/12/2016 à 20h00.

PROCHAINE REUNION LE MERCREDI 07 décembre 2016



Commission Régionale Football Loisir et Bariani

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du : **mercredi 30 novembre 2016**

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME GOFFAUX - MM. LE CAVIL - DELPLACE - GORIN - DARDE - ELLIBINIAN (représentant CRA).

Excusé : M. DUPUY.

INFORMATIONS

La Commission rappelle à toutes les équipes qui ont des matchs reportés, de bien vouloir prévenir les gardiens des stades afin d'éviter que les terrains sur lesquels ils doivent jouer soient mis à la disposition d'une autre équipe.

Les équipes **MUSIK à VENIR** et **DYNAMO ST GERMAIN** n'étant pas à jour au niveau de leurs licences, elles ne peuvent, tant qu'elles n'ont pas régularisé leur situation, participer au championnat Loisir.

L'équipe **SIVOM** étant à jour au niveau ses licences, elle participe désormais au championnat Loisir.

COUPES

FRANCILIENS

Tirage au sort de la coupe qui aura lieu le **lundi 12 décembre 2016** sur le terrain du club 1^{er} nommé.

SPORT O SOLIDARITE - SOUM DE VANVES
JOINVILLE 2 – PARISII FC
GARENNE COLOMBES AF – OLY. BAGATELLE
BONDY AS - RUBELBOC
PITRAY OLLIER 2 – LES CIGALES
SEVRES FC – LUXEMBOURG FC
SPORTING IENA – KRO AS
ALFORTVILLE US 1 - LE TIR CERCLE AU BOIS DE B.
PUTEAUX CSM – INTER 6
IGN – ALFORTVILLE 2
LA COLLEGUERIE – CARRIERES 2
NUAMCES – PITRAY OLLIER 1
LANCIERS – ELLIPSE
MAARIFIENNE AS - CAFES AVEYRONNAIS 1
PANTHEON FC – JEUX EN HERBE
EQUINOXE – CHAMPS DE MARS CLER
BOURG LA REINE AS – DCONTRACT FC
CAILLOUX FC – LIONS DE MENILMONTANT
AVIATION CIVILE DE FOOTBALL – SIVOM FC

Bariani / Supporters

Tirage au sort de la coupe qui aura lieu le **lundi 12 décembre 2016** sur le terrain du club 1^{er} nommé.

CAFES AVEYRONNAIS 2 – LA FAISE
PETITS ANGES – LOZERIENS DE PARIS
A L'ARRACHE AS – ESSEC
COCCINOR – SUPPORTERS DE MONACO
PERS. GROUPE METROPOLE M6 - SUPPORTERS DE MONTPELLIER
SUPPORTERS BORDEAUX – PRODUCTEUR PAS-SOGOL
BLUE STAR – SUPPORTERS DE NANTES
SUPPORTERS DE SAINT ETIENNE – DENTISTES DE PARIS
TROPICAL AC – APSAP
COSMOS 17 – SCIENCE PO
SUPPORTERS DE LYON – ETUDIANTS DYNAMIQUES
TELECOM RECHERCHE AS – ENA
DIAC SPORTIVE – ANCIENS ESCP
NEUILLY OLYMPIQUE – LOTO NEUILLY
LES ARTILLEURS – CAP 12

Sont exempts et directement qualifiés pour le prochain tour les équipes suivantes :

SUPPORTERS LIVERPOOL, SUPPORTERS PSG, SUPPORTERS RENNES, SUPPORTERS NICE, ISL UNITED, LOKOMOTIV DES 2 GARES, ALICE FOOT, CACL.

Equipe non qualifiée : DYNAMO DE SAINT GERMAIN

SAMEDI MATIN

CHAMPIONNAT

Samedi Matin

Poule A

N°18970882 - PLUG IT CLUB / ES SEIZIEME du 12/11/16

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (feuille de match),

La Commission décide

Match perdu par forfait à l'équipe SEIZIEME ES (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à l'équipe PLUG IT CLUB (5 buts / 4 points).

N°18970883 - PLUG IT CLUB / BLEU CACTUS du 19/11/16



Commission Régionale Football Loisir et Bariani

La Commission prend note du courrier de l'équipe PLUG IT et confirme que l'arbitre de la rencontre a laissé la feuille de match au club recevant et que cette feuille de match a été transmise à la Ligue.

N°18970887 - SOUNINE FC / GRENELLE AS du 19/11/16

La Commission décide de reporter cette rencontre au **4 février 2017**.

Poule B

N°18970660 - CORMEILLES AC / SOCRATES du 01/10/16

La Commission décide de reporter cette rencontre au **4 février 2017**.

Supporters

N°18971625 – SUPPORTER DE NICE / SUPPORTER DU PSG du 14/11/16

La Commission décide de reporter cette rencontre au **lundi 12 décembre 2016**.

Franciliens

Poule A

N°18971141 - BONDY AS / CAILLOUX FC du 28/11/16

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de CAILLOUX FC),
La Commission demande au club BONDY AS de bien vouloir adresser la feuille de match à la Ligue.

Poule D

N°18971404 - SIVOM FC / RUBELBOC du 14/11/16

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (feuille de match),
La Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure car elle ne peut entériner le résultat acquis sur le terrain.

Bariani

Poule A

N°18971729 – LOTO NEUILLY / CAP 12 du 01/12/16

A titre exceptionnel, la Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure. Cette rencontre ne pouvant se disputer le 12 décembre comme initialement proposé car l'équipe LOKOMOTIV DES 2 GARES joue un match de retard sur son terrain.

N°18971694 – LOKOMOTIV DES 2 GARES / ISL UNITED du 03/10/16

La Commission décide de reporter cette rencontre au **lundi 12 décembre 2016**.

N°18971702 – ETUDIANTS DYNAMIQUES / LOTO NEUILLY du 10/10/16

La Commission prend note du courrier de l'équipe ETUDIANTS DYNAMIQUES mais ne peut revenir sur sa décision :

- L'équipe ETUDIANTS DYNAMIQUES était informée de l'obligation de se mettre en règle dès la réunion du 14 septembre 2016
- Lors de sa réunion du 5 octobre, la Commission a rappelé la date impérative du 10 octobre (voir PV n° 5).

Poule B

N°18971947 – A L'ARRACHE / NEUILLY OLYMPIQUE du 28/11/16

La Commission prend bonne note du courrier de l'arbitre de la rencontre.

Poule C

N°18972025 – ALICE FOOT / CACL du 14/11/16

La Commission décide de reporter cette rencontre au **lundi 12 décembre 2016**.

Prochaine réunion : mercredi 7 décembre 2016.

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

PROCÈS-VERBAL N° 25

Réunion du : jeudi 24 novembre 2016

Présents : Mrs SETTINI, SAMIR, SURMON, GORIN, D'HAENE, URGEN

Excusés : Mme MONLOUIS, Mr SAADI

Assiste à la réunion : Micheline VALLET CHARBONNE « Service Licences »

AFFAIRES

N° 19 – SE – FU – GOMES LOPES Goncalo CHAMPS A. FUTSAL C. (549189)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date 23/11/2016 de CHAMPS A. FUTSAL C. selon laquelle le club renonce à recruter le joueur GOMES LOPES Goncalo,

Par ce motif, dit la demande de licence « M » 2016/2017 caduque, le joueur GOMES LOPES Goncalo pouvant opter pour le club de son choix.

N° 164 – SE – OUBLIE Walter VILLEUVOIS FC CHEMINOTS (500591)

La Commission,

Considérant que l'ASC TURQUOISE n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 17/11/2016, Par ce motif, dit que VILLENEUVOIS FC CHEMINOTS peut poursuivre sa saisie de changement de club 2016/2017 pour le joueur OUBLIE Walter.

N° 166 – SE – AZAMI IDRISSE Sofiane ES NANTERRE (500561)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date 17/11/2016 de l'ES NANTERRE selon laquelle le club renonce à recruter le joueur AZAMI IDRISSE Sofiane, Par ce motif, dit la demande de licence « M » 2016/2017 caduque, le joueur AZAMI IDRISSE Sofiane pouvant opter pour le club de son choix.

N° 167 – SE – COMUCE Alvin FC RED STAR (500002)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 22/11/2016 du FC RED STAR demandant l'exemption du cachet mutation pour le joueur COMUCE Alvin, suite à la liquidation judiciaire du club ROYAL GEANTS ATHOIS (Fédération Belge de Football), Considérant que l'article 117.b des RG de la FFF ne peut concerner que les clubs français, Par ce motif, ne peut donner une suite favorable à la demande du FC RED STAR.

N° 168 – SE – U20 – EBRARD DUVAL Jordan DOURDAN SPORTS (500530)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 22/11/2016 de DOURDAN SPORTS selon laquelle le club n'arrive pas, depuis le 13/09/2016, à obtenir l'accord du club quitté, SERMAISE FC,

Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 30 novembre 2016**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur EBRARD DUVAL Jordan et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues, Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 169 – VE – LONGE Tresor PAOTRED AN ARVOR (530293)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 18/11/2016 de PAOTRED AN ARVOR selon laquelle le club n'arrive pas, depuis le 25/10/2016, à obtenir l'accord du club quitté, FC PORTO PORTUGAIS AMIENS (Ligue de Picardie),

Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 30 novembre 2016**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur LONGE Tresor et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues, Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 170 – SE – MOUTSILA LOULENDO Yann AM. VILLENEUVE LA GARENNE (500638)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 18/11/2016 de VILLENEUVE LA GARENNE AM. selon laquelle le club n'arrive pas, depuis le 10/11/2016, à obtenir l'accord du club quitté, FC DE L'AGGLOMERATION TROYENNE (Ligue de Champagne Ardenne),

Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 30 novembre 2016**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur MOUTSILA LOULENDO Yann et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues, Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 171 – SE – SPITAEELS Kevin AS LES ECRENNES (537129)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 20/11/2016 du joueur SPITAEELS Kevin de l'AS LES ECRENNES, expliquant les difficultés qu'il rencontre pour pouvoir jouer au sein de son club,

Considérant que le joueur SPITAEELS Kevin a obtenu une licence « A » 2016/2017 enregistrée le 30/09/2016 en faveur de l'AS LES ECRENNES en fournissant une fiche de demande de licence dûment complétée et signée, montrant ainsi sa volonté d'être licencié au sein de ce club,

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

Considérant que la dite licence a été obtenue règlementairement et qu'elle ne peut être annulée, Rappelle qu'elle ne peut s'immiscer dans la gestion sportive et administrative de chaque club et invite le joueur SPITAELS Kevin à se rapprocher des dirigeants de l'AS LES ECRENNES afin de trouver une solution.

N° 172 – SE – SISSOKO Mamadou FC LISSOIS (524859)

La Commission,
Considérant que le club quitté, AS LIEUSAIN FOOTBALL, a donné son accord informatiquement le 22/11/2016,
Dit que cet accord vaut levée d'opposition,
Par ces motifs, accorde la licence « M » 2016/2017 au joueur SISSOKO Mamadou en faveur du FC LISSOIS.

FEUILLES DE MATCHES

SENIORS – DAM – PH/B 18421373 – ST MAUR F. MASC. VGA 1 / FC MONTFERMEIL 1 du 16/10/2016

Demande d'évocation formulée par ST MAUR F. MASC VGA sur la participation et la qualification du joueur BENYOUCEF Abderrahim, du FC MONTFERMEIL, susceptible d'être suspendu.

La Commission,
Pris connaissance de la demande d'évocation,
Jugeant en 1^{ère} instance,
Considérant que l'évocation par la Commission n'est possible qu'avant l'homologation d'une rencontre,
Considérant les dispositions de l'article 21 du RSG de la LPIFF, selon lesquelles :

« Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date »,

Considérant que le match en rubrique s'est déroulé le 16/10/2016,

Considérant que la demande d'évocation a été expédiée le 16/11/2016, soit après l'homologation de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs, dit ne pouvoir prendre en compte cette demande.

SENIORS – DAM – PH/B 18421377 – CSM BONNEUIL SUR MARNE 1 / FC COURCOURONNES 1 du 30/10/2016

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 18/11/2016 du FC COURCOURONNES, expliquant le

déroulement des formalités administratives avant le début de la rencontre susvisée,

Considérant qu'à la lecture de cette correspondance, il apparaît que M. BELKHELFA Slimane, licencié Libre/Vétérain et Technique/Régional au CSM BONNEUIL SUR MARNE, non inscrit sur la feuille de match, aurait exercé des fonctions officielles tant à l'élaboration de la feuille de match qu'à la rédaction des observations d'après match, alors qu'il serait suspendu,

Demande au CSM BONNEUIL SUR MARNE de fournir, pour le **mercredi 30 novembre 2016**, ses observations éventuelles,

Demande à M. BARREAU Steven, arbitre de la rencontre, de fournir pour la même date, un rapport circonstancié sur la présence ou non de M. BELKHELFA Slimane, dans le vestiaire des arbitres après la rencontre.

SENIORS – DAM – PH/D 18421707 – USM MALAKOFF 1 / STADE DE VANVES 1 du 20/11/2016

La Commission,
Informe le STADE DE VANVES d'une demande d'évocation formulée par l'USM MALAKOFF sur la participation du joueur BRUNET Valentin, susceptible d'être suspendu,

Demande au STADE DE VANVES de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le **mercredi 30 novembre 2016** au plus tard.

SENIORS FEMININES – COUPE DE FRANCE 19114729 – RACING COLOMBES 92.1 / RC ST DENIS 1 du 19/11/2016

Réserves du RACING COLOMBES 92 sur la participation et la qualification des joueuses HEBRARD Mathilde, BARBOSA Coralie, CADIOU Melissa, MEFLAH Leila, BEN HADDOU Khadija, NOGBOU Deborah et NOEL Betty du RC ST DENIS, au regard du nombre de joueuses titulaires de licences Mutation,

La Commission,
Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que les joueuses :

- HEBRARD Mathilde, BARBOSA Coralie et CADIOU Melissa sont titulaires d'une licence « M » 2016/2017 Senior Féminine, enregistrée le 01/07/2016,

- NOGBOU Deborah est titulaire d'une licence « M » 2016/2017 Senior Féminine, enregistrée le 04/07/2016,

- MEFLAH Leila est titulaire d'une licence « M » 2016/2017 Senior Féminine, enregistrée le 13/07/2016,

- NOEL Betty est titulaire d'une licence « MH » 2016/2017 Senior Féminine, enregistrée le 02/09/2016,

- BEN HADDOU Khadija est titulaire d'une licence « MH » 2016/2017 Senior Féminine, enregistrée le 05/09/2016,

Considérant donc que sept joueuses mutées sont inscrites sur la feuille de match en rubrique, dont 2 hors délais (NOEL Betty et BEN HADDOU Khadija),

Considérant les dispositions de l'article 7.5.2 du RSG de la LPIFF,

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

Considérant que le RC ST DENIS peut bénéficier pour la saison 2016/2017 d'une mutée supplémentaire au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine (Commission des Statuts et Règlements du 18/08/2016) pour son équipe Senior Féminine DH, Considérant que ces dispositions relatives à l'encouragement à la formation de jeunes joueuses ne sont pas soumises aux conditions prévues à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage (Réduction du nombre de mutés) et ne sont applicables que dans les compétitions de la L.P.I.F.F. et des Districts franciliens, Considérant qu'en Coupe de France Féminine (épreuve éliminatoire et compétition propre), il ne peut y avoir de joueur (joueuse) titulaire d'une licence Mutation inscrit sur la feuille de match au titre des dispositions relatives à l'encouragement à la formation de jeunes joueuses, cette disposition réglementaire étant rappelée par la Commission lors de ses réunions des 18/08/2016 et 01/09/2016, Considérant dès lors que le RC ST DENIS ne pouvait aligner que 6 joueuses titulaires de licences mutation lors de la rencontre en rubrique, Par ces motifs, dit que le RC ST DENIS est en infraction avec les dispositions de l'article 7.5.2 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs, dit les réserves fondées et donne match perdu par pénalité au RC ST DENIS pour en attribuer le gain au RACING COLOMBES 92, qualifié pour le prochain tour de la compétition,

. DEBIT : 100 € à RC ST DENIS
. CREDIT : 100 € à RACING COLOMBES 92

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. de la L.P.I.F.F

SENIORS FEMININES – PL/F

19014994 – VILLEMOMBLE SPORTS 1 / FC MAISONS ALFORT 1 du 12/11/2016

Réserves de VILLEMOMBLE SPORTS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueuses du FC MAISONS ALFORT, au motif de non qualification et participation des U17 et U18 sur un match Senior.

La Commission,
Pris connaissance des réserves confirmées,
Jugeant en première instance,
Considérant que les réserves de VILLEMOMBLE SPORTS ne mentionnent aucun grief précis,
Dit que les réserves sont irrecevables car insuffisamment motivées,
La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS FUTSAL – DHR/B

18452424 – OR CLUB ASSO. 1 / MYA FUTSAL 1 du 04/11/2016

Demande d'évocation formulée par OR CLUB ASSO. sur la participation du joueur DIAKHATE Mohamed, de MYA FUTSAL, susceptible d'être suspendu.

La Commission,
Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en première instance,

Considérant que MYA FUTSAL a fourni ses observations dans les délais impartis, indiquant que le joueur DIAKHATE Mohamed n'est pas suspendu pour le championnat Futsal,

Considérant que le joueur DIAKHATE Mohamed est titulaire d'une licence Libre/Senior 2016/2017 à l'ES VIRY CHATILLON et d'une licence Futsal/Senior à MYA FUTSAL,

Considérant que le joueur DIAKHATE Mohamed a été sanctionné suite au match de CFA opposant l'ES VIRY CHATILLON à CROIX FIC de deux matches fermes de suspension par la Commission Fédérale de Discipline de la FFF réunie le 20/10/2016 avec date d'effet du 24/10/2016, décision publiée sur FootClubs le 21/10/2016,

Considérant que cette sanction a été confirmée par la Commission Supérieure d'Appel Disciplinaire de la FFF réunie le 03/11/2016, décision publiée sur FootClubs le 04/11/2016,

Considérant les dispositions de l'article 203 des RG de la FFF selon lesquelles : « Tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel, dans les conditions de l'article 150 des présents règlements. Ce principe s'applique tant au licencié qui pratique dans plusieurs disciplines, notamment dans le football diversifié, qu'au licencié disposant de plusieurs licences (dirigeant, cas de double licence tel que prévu à l'article 64 des présents règlements...)».

Le licencié suspendu ne peut être aligné tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au sens de l'article 226 des présents règlements. Cependant, pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir) :

- les sanctions inférieures ou égales à deux matches de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football

d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir),

- les sanctions supérieures à deux matches de suspension, même assorties en partie de sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir),

(A titre d'exemples :

- un joueur sanctionné de 3 matches de suspension ferme en Libre devra, s'il veut jouer dans une équipe de Futsal, purger sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ;

- alors qu'un joueur sanctionné de 2 matches de suspension ferme en Football Libre pourra

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

jouer dans une équipe Futsal sans avoir à purger sa suspension avec ladite équipe Futsal).

La récidive d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. »

Considérant que la sanction prononcée par la Commission Fédérale de Discipline du 20/10/2016 et confirmée par la Commission Supérieure d'Appel du 03/11/2016 ne s'applique que pour le Football Libre,

Considérant que le joueur DIAKHATE Mohamed pouvait participer à la rencontre Futsal en rubrique,

Par ces motifs, dit qu'il n'y a pas matière à évoquer la participation du joueur en état de suspension et confirme le résultat acquis sur le terrain

Rappelle à OR CLUB ASSO. que le droit d'évocation de 42,50 € seront prélevés sur le compte du club.

SENIORS FUTSAL – PH/C

18452154 – VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 / SENGOL 77. 2 du 06/11/2016

Réclamation formulée par le VILLEJUIF CITY FUTSAL sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de SENGOL 77. 2, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission,

Agissant sur les fondements de l'article 187.1 des RG de la FFF,

Pris connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que SENGOL 77 n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis,

Considérant que l'équipe 1 Futsal de SENGOL 77 ne disputait pas de rencontre officielle le 06/11/2016 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de l'équipe supérieure s'est déroulé le 31/10/2016 et l'a opposée au club LES ARTISTES pour le compte du championnat Senior Futsal DH,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé à la rencontre de l'équipe supérieure du 31/10/2016,

Par ces motifs, dit la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

JEUNES

AFFAIRES

N° 196 – U18 – FOFANA Moussa UJA MACCABI PARIS METROPOLE (563601)

La Commission,

Considérant que BOBIGNY A.F n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 17/11/2016,

Par ce motif, dit que l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2016/2017 pour le joueur FOFANA Moussa.

N° 198 – U16 – LUKULA Bradley UJA MACCABI PARIS METROPOLE (563601)

La Commission,

Pris connaissance de la réponse en date du 20/11/2016 de l'AS CENTRE DE PARIS, selon laquelle le joueur LUKULA Bradley semble ne plus vouloir signer à l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE,

Demande aux parents du dit joueur de faire savoir par écrit, pour le **mercredi 30 novembre 2016**, leur position,

Demande à l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE, d'indiquer dans les mêmes délais, s'il désire toujours engager le joueur.

N° 200 – U15 – NIAGATE Boubacar RSC MONTREUIL (527745)

La Commission,

Pris connaissance du courrier en date du 19/11/2016 des parents du joueur NIAGATE Boubacar dans lequel ces derniers affirment ne pas avoir signé la demande de licence 2016/2017 pour l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE en leur qualité de représentants légaux du joueur,

Après comparaison des signatures des parents sur leur lettre et celle apposée sur la demande de licence de l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE, force est de constater que ces signatures sont totalement différentes.

Par ces motifs, demande à l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE de fournir, pour le **mercredi 30 novembre 2016**, ses explications concernant le dossier de demande de licence du joueur NIAGATE Boubacar, Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 201 – U15 – SALEH Fadi CA ROMAINVILLE (513660)

La Commission,

Considérant que BOBIGNY A.F n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 17/11/2016,

Par ce motif, dit que le CA ROMAINVILLE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2016/2017 pour le joueur SALEH Fadi.

N° 202 – U19 – BAH Mohamed UJA MACCABI PARIS METROPOLE (563601)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 19/11/2016 de l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE, concernant le refus d'accord formulé par le FC ANTILLAIS PARIS 19^{ème} à l'encontre du joueur BAH Mohamed,

Considérant que le FC ANTILLAIS PARIS 19^{ème} a refusé l'accord sans donner d'explications,

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 30 novembre 2016**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur BAH Mohamed et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues,
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 203 – U14 – BOUKHARI Mehdi NOISY LE SEC BANLIEUE 93 O. (500707)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 18/11/2016 de NOISY LE SEC BANLIEUE 93 O., selon laquelle le club n'arrive pas, depuis le 13/10/2016, à obtenir l'accord du club quitté, BOBIGNY A.F,
Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 30 novembre 2016**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur BOUKHARI Mehdi et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues,
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 204 – U17F – CASTILLO Kelly FC SOLITAIRES PARIS EST (550005)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 22/11/2016 du FC SOLITAIRES PARIS EST, selon laquelle le club n'arrive pas, depuis le 27/09/2016, à obtenir l'accord du club quitté, BOULOGNE BILLAN-COURT AC,
Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 30 novembre 2016**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour la joueuse CASTILLO Kelly et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues,
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 205 – U16 – CISSE Bourama FC SOLITAIRES PARIS EST (550005)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 22/11/2016 du FC SOLITAIRES PARIS EST, selon laquelle le club n'arrive pas, depuis le 07/10/2016, à obtenir l'accord du club quitté, VILLIERS SUR MARNE ES,
Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 30 novembre 2016**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur CISSE Bourama et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues,
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 206 – U18 – SEMEDO BORGES Carlos AS CHAMPS SUR MARNE (512073)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 20/11/2016 de l'AS CHAMPS SUR MARNE, selon laquelle le club indique que le motif invoqué par VAL DE FRANCE F. pour refuser l'accord au départ du joueur SEMEDO BORGES Carlos n'est pas recevable,
Considérant que VAL DE FRANCE F. invoque comme motif de refus : « mec de champs »,
Considérant qu'il y a lieu de juger ce motif comme abusif,
Par ces motifs, dit que l'AS CHAMPS SUR MARNE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2016/2017 pour le joueur SEMEDO BORGES Carlos.

N° 207 – U19 – TANOUGAST Samy ES NANTERRE (500561)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 17/11/2016 de l'ES NANTERRE selon laquelle le club renonce à recruter le joueur TANOUGAST Samy,
Par ce motif, dit la demande de licence « M » 2016/2017 caduque, le joueur TANOUGAST Samy pouvant opter pour le club de son choix.

N° 208 – U15 – DIALLO Binamaro FC SOISY ANDILLY MARGENCY (509431)

La Commission,
Considérant que le club quitté, CSM EAUBONNE, a donné son accord informatiquement le 21/11/2016,
Dit que cet accord vaut levée d'opposition,
Par ces motifs, accorde la licence « M » 2016/2017 au joueur DIALLO Binamaro en faveur du FC SOISY ANDILLY MARGENCY.

N° 209 – U18 – GHRANDI Bilal ES VITRY (529210)

La Commission,
Considérant que le club quitté, CA VITRY, a donné son accord informatiquement le 19/11/2016,
Dit que cet accord vaut levée d'opposition,
Par ces motifs, accorde la licence « M » 2016/2017 au joueur GHRANDI Bilal en faveur de l'ES VITRY.

FEUILLES DE MATCHES

U19 – DSR/A 18422636 – AS ST OUEN L'AUMONE 1 / RC JOINVILLE 1 du 20/11/2016

La Commission,
Informe l'AS ST OUEN L'AUMONE d'une demande d'évocation formulée par le RC JOINVILLE sur la participation du joueur EL MOUDDEN Toufik, susceptible d'être suspendu,
Demande à l'AS ST OUEN L'AUMONE de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le **mercredi 30 novembre 2016** au plus tard.

U19 – DHR/A



Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

Tournoi U13 Foot en Salle des 17 et 18 décembre 2016

Tournoi homologué.

Prochaine réunion le Jeudi 01 décembre 2016

18424097 – AMICALE MONTEREAU AS 1 / US TORCY VAL MAUBUEE 2 du 20/11/2016

Réserves de l'AS AMICALE MONTEREAU sur la participation et la qualification du joueur ROUX Davy de l'US TORCY VAL MAUBUEE, se présentant sans licence,

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que le joueur ROUX Davy est titulaire d'une licence « M » 2016/2017 U19 enregistrée le 13/07/2016,

Dit que le joueur ROUX Davy était qualifié pour participer à la rencontre en rubrique,

Considérant que figurent sur la feuille de match 5 joueurs mutés, tous dans les délais : SAMBU NIATI Andygrace, FIGARO Wilson, KUYO Tea, ROUX Davy et MEDOU Yvan,

Dit que l'US TORCY VAL MAUBUEE n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 160 des RG de la FFF,

Rejette les réserves comme étant non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U15 – DSR/A

18432391 – FC GOBELINS 1 / BLANC MESNIL SP F. B 1 du 05/11/2016

Réserves de BLANC MESNIL SP F. B sur la qualification et la participation de 7 joueurs du FC GOBELINS, titulaires d'une licence Mutation alors que le règlement limite le nombre de mutés à 6 dont 2 hors période.

La Commission,

Hors la présence de M. SURMON,

Pris connaissance des réserves confirmées,

Jugeant en première instance,

Considérant les dispositions de l'article 30.13 Titre IV du RSG de la LPIFF qui stipulent que : « ... Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, dans ces deux cas sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club, ou par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat de la Ligue de Paris Ile de France de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match.»

Considérant que la confirmation des réserves a été transmise le 21/11/2016, soit hors délai,

Par ces motifs, rejette les réserves comme étant irrecevables en la forme,

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

TOURNOI

FC SAINT BRICE (527269)

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

PROCES-VERBAL N° 17

Réunion du mardi 29 novembre 2016

Président : M. DENIS

**Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH –
ORTUNO – LANOIX**

Excusés : MM. LAWSON – MARTIN

VILLE DE VILLEPARISIS (77 N)

STADE DES PETITS MARAIS – NNI 77 514 02 03

Installations visitées par M. JEREMIASCH le mercredi 23 novembre 2016 à 10 h 00 dans le cadre d'un classement initial, le terrain venant d'être refait en synthétique. Etaient présents lors de cette visite Me LAFIT, Responsable des Sports et Fêtes, MM. FREMEAUX, Chargé de Projet Direction des Services Techniques, BERODY, Directeur des Services Techniques COTTEVIEILLE, P.M.C. Etudes Maître d'œuvre, DEROSIER, Président du club de Villeparisis et AUTREUX Président de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne.

Des chemises de demande de classement, une pour le terrain et une pour l'éclairage, ont été remises à M. FREMEAUX. Ces chemises devront être retournées à la C.R.T.I.S. avec tous les documents listés.

Vu la protection prévue pour ce terrain (grillage de 2,50m de haut sans main courante), aucun spectateur n'est autorisé à aller au-delà de ce grillage. La C.R.T.I.S. rappelle que le club organisateur est responsable de la sécurité des joueurs, des dirigeants et des officiels. En cas de non-respect de cette consigne, la L.P.I.F.F. se réserve le droit de déclasser ce terrain.

En attendant le retour de ces chemises, la C.R.T.I.S. classe ce terrain en niveau Foot A11 SYE provisoirement pour 6 mois maximum et autorise le club à l'utiliser en compétitions officielles en concordance avec le niveau 5 SYE qui est le niveau demandé. Le classement final sera donné par la C.F.T.I.S.. Communication de la présente information est faite à la Ville, au club et à la C.D.T.I.S. de Seine et Marne.

VILLE DE MELUN (77 S)

STADE PAUL FISCHER TERRAIN N° 1 – NNI 77 288 02 01

Installations visitées par M. MARTIN le mardi 22 novembre 2016 dans le cadre d'un classement initial le terrain venant d'être refait en synthétique. La C.R.T.I.S. classe ce terrain en Foot A11 SYE provisoirement pour 6 mois maximum et autorise le club à l'utiliser en

compétitions officielles en concordance avec le niveau 5 SYE qui est le niveau demandé. Le classement final sera donné par la C.F.T.I.S..

Communication de la présente information est faite à la Ville, au club et à la C.D.T.I.S. de Seine et Marne.

STADE PAUL FISCHER TERRAIN N° 2 – NNI 77 288 02 02

Installations visitées par M. MARTIN le mardi 22 novembre 2016 dans le cadre d'un classement initial le terrain venant d'être refait en synthétique. La C.R.T.I.S. classe ce terrain en Foot A11 SYE provisoirement pour 6 mois maximum et autorise le club à l'utiliser en compétitions officielles.

Communication de la présente information est faite à la Ville, au club et à la C.D.T.I.S. de Seine et Marne.

VILLE DE TORCY (77 N)

GYMNASE DE L'ARCHE GUEDON – NNI 77 468 99 01

La C.R.T.I.S. accuse réception de documents concernant le classement du gymnase susnommé. M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, les contrôlera et prendra contact avec la Ville.

VILLE DE CLAYE SOUILLY (77 N)

STADE CLEMENT PETIT N° 3 – NNI 77 118 01 03

La C.R.T.I.S. accuse réception d'un courriel émanant du club demandant le changement de niveau du terrain susnommé. M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, prendra contact avec la Ville.

VILLE DE CORBEIL ESSONNES (91)

STADE ROBINSON – NNI 91 174 02 01

La C.R.T.I.S. accuse réception du courrier de MM. QUERE et LECLERC chargés du suivi de ce dossier.

VILLE DE SAINT DENIS (93)

STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 066 02 03

La C.R.T.I.S. accuse réception du mail envoyé par la Direction des Sports de la Ville le 17 novembre 2016. Les Commissions des Terrains et Installations Sportives ont pour mission de classer les installations mais n'ont pas compétence pour accorder des dérogations. C'est à la Commission Sportive qui gère la compétition de l'équipe concernée (District de la SEINE SAINT-DENIS) de prononcer ou non une dérogation.

CLASSEMENT ECLAIRAGES FEDERAUX

VILLE DE FRANCONVILLE (95)

STADE JEAN ROLLAND – NNI 95 252 01 01

Mesures relevées par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. le 24 novembre 2016.

Total des points : 7239 lux



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Eclairage moyen : 289 lux

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport E min/E max : 0,62

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E4.

VILLE DE CRETEIL (94)

STADE INTERDEPARTEMENTAL N° 16 – NNI 94 028 02 01

Mesures relevées par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. le 28 novembre 2016.

Total des points : 5936 lux

Eclairage moyen : 237 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E min/E max : 0,51

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E4.

VILLE DE BOBIGNY (93)

STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 008 02 01

Mesures relevées par M. JEREMIASCH de la C.R.T.I.S. le 28 novembre 2016.

Total des points : 16000 lux

Eclairage moyen : 640 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E min/E max : 0,54

Avis favorable pour un classement initial en niveau E3

ECLAIRAGE FUTSAL

VILLE DE PARIS (75)

GYMNASE COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE – NNI 75 115 99 01

Mesures relevées par M. MARTIN le 26 novembre 2016.

Total des 15 points : 2790 lux

Eclairage moyen : 186 lux

Facteur d'uniformité : 0,7

Rapport E min/E max : 0,5

Hauteur moyenne de feu 11 m.

Avis favorable pour un classement initial en niveau EFutsal 4.

CLASSEMENT TERRAINS

VILLE DE MONTHLERY (91)

STADE PAUL DESGOILLON – NNI 91 425 01 01

Installations visitées par MM. OLLEON et BERTHY de la C.D.T.I.S. de l'Essonne le 22 novembre 2016.

La C.R.T.I.S. confirme le classement au **NIVEAU 5**, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

VILLE DE VILLEBON SUR YVETTE (91)

COMPLEXE SPORTIF SAINT EXUPERY – NNI 91 661 01 01

Installations visitées par MM. BERTHY et GAUVIN de la C.D.T.I.S. de l'Essonne le 04 octobre 2016.

La C.R.T.I.S. confirme le classement au **NIVEAU 5**, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

CLASSEMENT FEDERAL INSTALLATION FUTSAL

VILLE DE PARIS (75)

GYMNASE COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE – NNI 75 115 99 01

Installations visitées par M..MARTIN de la C.R.T.I.S. le 23 novembre 2016 2016. La C.R.T.I.S. envoie

le dossier complet, avec imprimé **pour un classement initial en NIVEAU FUTSAL 2**, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

Prochaine réunion le mardi 06 décembre 2016



Commission Régionale du Contrôle des Clubs

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du : jeudi 24 novembre 2016

Membres présents : Messieurs BORENTIN, DAHAN, DARMON

Excusés : Messieurs AUBART, PEYRABON, PINAR
Assiste : Monsieur COUDRAY (Assistant administratif de la L.P.I.F.F.).

La Commission prend connaissance de l'ordre du jour :
Etude des documents transmis par les clubs

1/ Etude des documents transmis par les clubs

Noisy le Sec Banlieue 93 O. : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club. Aucun commentaire.

Sainte Geneviève Sports : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club et lui demande de transmettre des éléments complémentaires. Courrier suit.

St Ouen Aumone AS : La Commission a pris note du courrier envoyé par le club et reste dans l'attente des éléments demandés. Courrier suit.

Ivry US : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club. Aucun commentaire.

Aubervilliers C. : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club et lui demande des éléments complémentaires. Courrier suit.

UJA Maccabi Paris Métropole : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club et lui demande des éléments complémentaires. Courrier suit.

Garennes Colombes AAF. : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club. Aucun commentaire.

Issy FC : La Commission a pris note du courrier envoyé par le club et reste dans l'attente des éléments demandés. Courrier suit.

Les Lilas FC : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club. Aucun commentaire.

Gobelins FC : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club et lui demande de transmettre des éléments complémentaires. Courrier suit.

Le Mee Sports F. : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club. Aucun commentaire.

Ulis CO: La Commission prend connaissance des documents transmis par le club et lui demande des éléments complémentaires. Courrier suit.

Bobigny AC. : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club et lui demande de transmettre des éléments complémentaires. Courrier suit.

Racing Levallois 92: La Commission prend connaissance des documents transmis par le club et lui demande des éléments complémentaires. Courrier suit.

Blanc Mesnil SP.F.B.: La Commission a pris note du courrier envoyé par le club et reste dans l'attente des éléments demandés. Courrier suit.

Evry FC : La Commission prend connaissance des documents transmis par le club et lui demande des éléments complémentaires. Courrier suit.

La Commission se réunira prochainement le jeudi 21 février 2017.